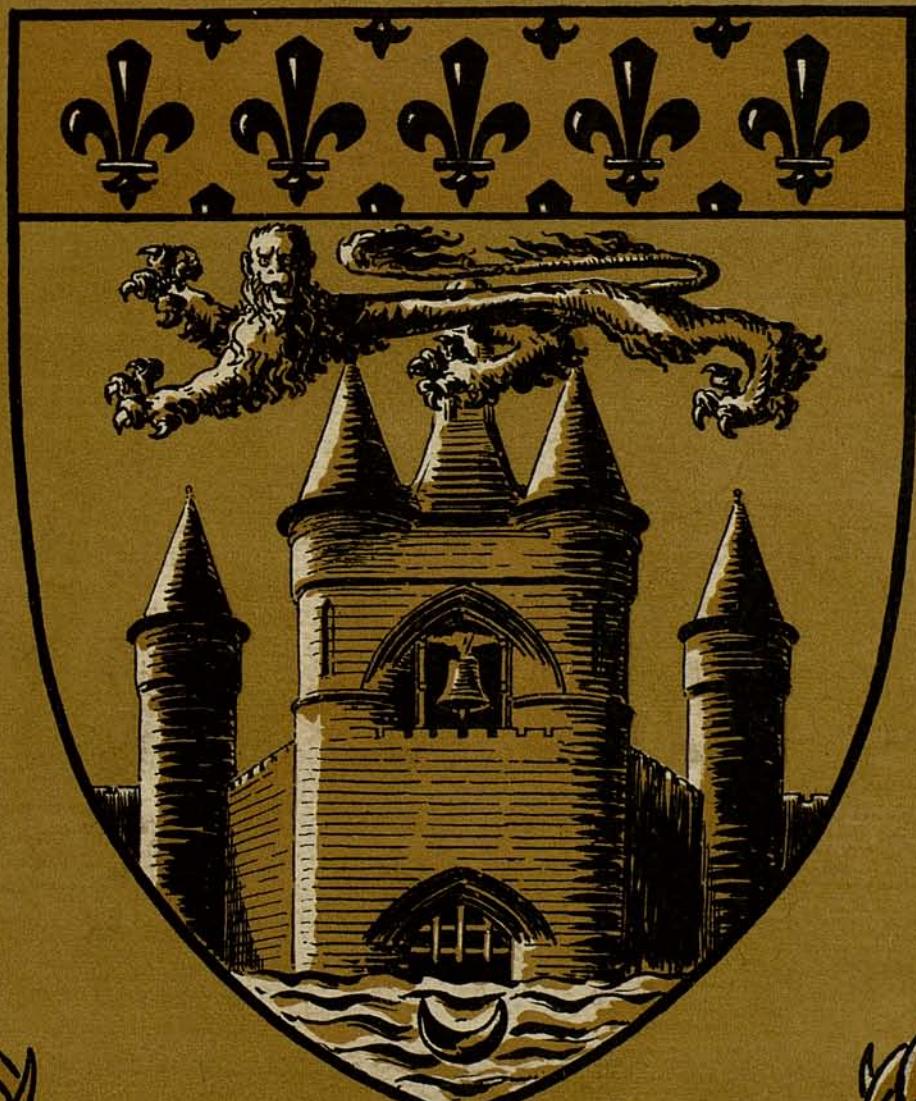


18552

LEGS  
Auguste BRUTAIL  
1869-1926

18552

# Les Armoiries de Bordeaux



12903

1865. 10. 10.

à M. A. Brûlais,  
archiviste de la Gironde  
Bien cordial hommage  
Lagrange

LES  
ARMOIRIES DE BORDEAUX

TIRÉ A 150 EXEMPLAIRES

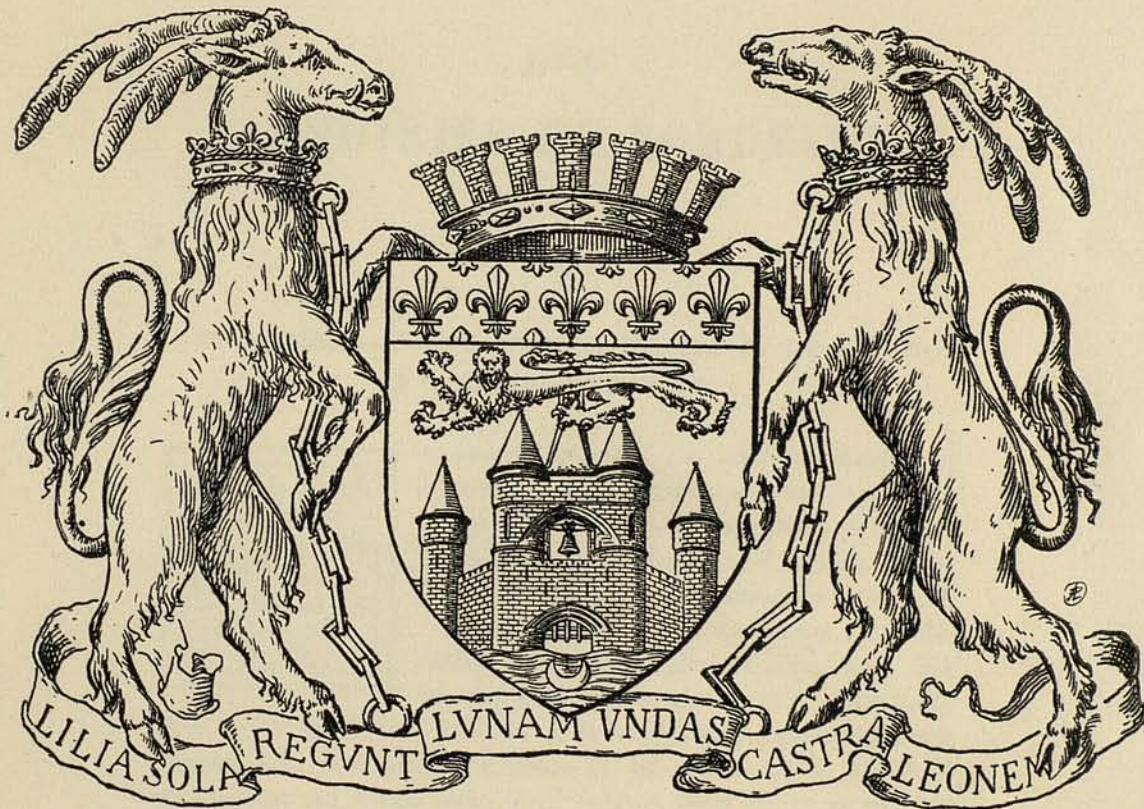
*Dont 50 sur papier de Hollande Van Gelder.*

18552

MEAUDRE DE LAPOUYADE

LES

# ARMOIRIES DE BORDEAUX

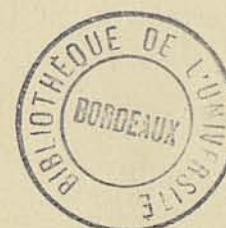


A BORDEAUX

DES IMPRIMERIES GOUNOUILHOU

9-11, rue Guiraude, 9-11

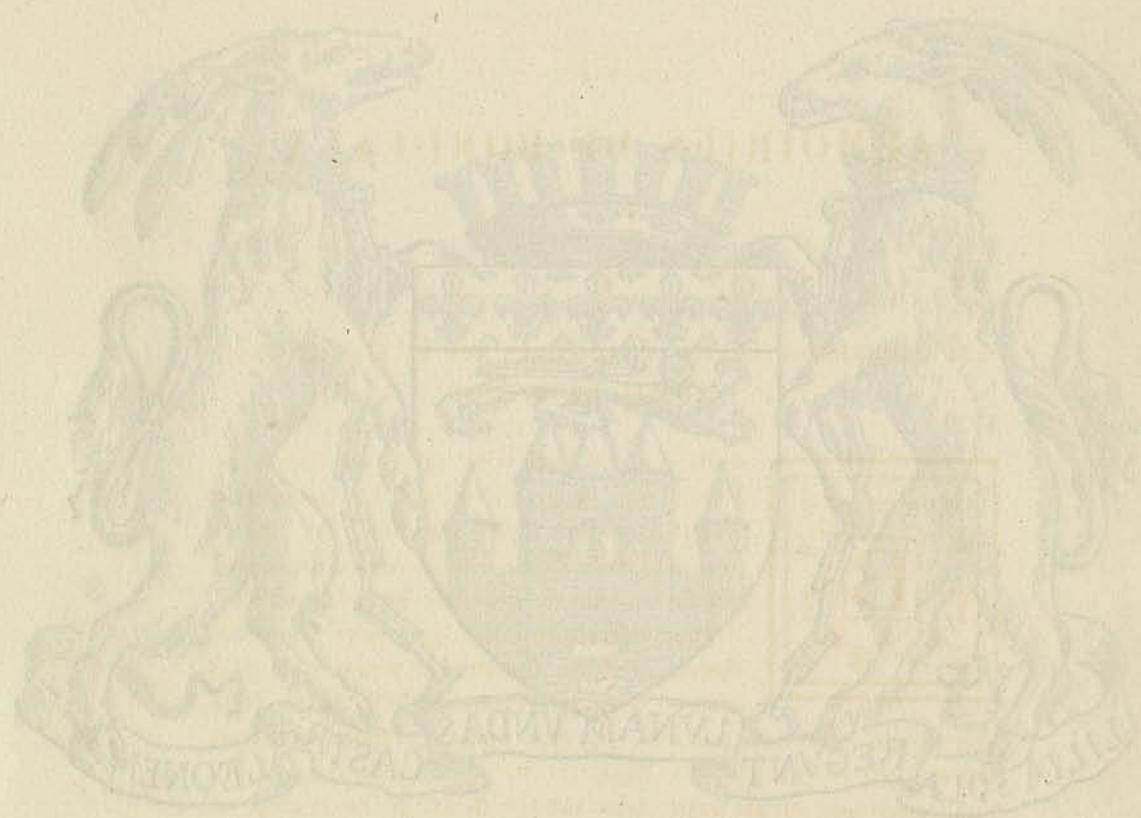
MCMXIII



ЗАДАЧИ ПО АНАЛИЗУ

авт.

# АНАЛИЗ НА ВЫЧИСЛЕНИЯ



Составлено в 1950 г.

Издательство Академии наук СССР

Москва, 1951 г.

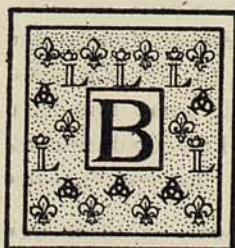
1000



## LES ARMOIRIES DE BORDEAUX

### I

LES ORIGINES. — SCEAUX ET POIDS DES XIII<sup>e</sup> ET XIV<sup>e</sup> SIÈCLES.  
LE " LÉOPARD DE GUYENNE "



ORDEAUX est une des villes de l'ancienne France qui, les premières, ont fait usage d'un sceau. Dès l'an 1246, en effet, les Jurats passaient avec l'Église Saint-André un accord qui fut « scellé du grand sceau de la ville »<sup>1</sup>. Tout laisse présumer que, sauf les différences qu'on va signaler, ce sceau était déjà tel que nous le voyons en 1297, date de la plus vieille empreinte connue. A cette époque, l'avers montrait l'ancien écu de France aux fleurs de lis sans nombre, surmonté d'une couronne royale entre deux petites fleurs de lis et orné de rinceaux sur les côtés, le tout dans un cadre octogonal formé par

1. Aux termes de cet accord, rencontré par Baurein (Ms., p. 62) dans un catalogue des titres de Saint-André, la Ville donnait à l'église Saint-Éloi certain terrain en échange de celui qu'elle prenait à l'entrée de cette même église pour y construire deux tours de plus et une nouvelle porte de ville. « Ces deux dernières tours, bâties sur l'emplacement du rempart intérieur, portèrent à six le nombre des tours de cette porte (dite de *Saint-Eloi, Saint-James, de l'Hôtel-de-Ville ou de la Grosse-Cloche*) et achevèrent d'en faire une défense de premier ordre. » (Leo Drouyn, *Bordeaux vers 1450*, p. 77.)

une cordelière; en exergue, cette légende : SIGILLUM COMMUNIE  
BVRDEGALENSIS<sup>1</sup> (pl. I, fig. 1).

Le revers, inscrit dans un champ de même forme, représentait un mur de ville percé d'une porte entre deux tours à créneaux reliées entre elles par un comble surmonté d'une grande fleur de lis; en arrière des remparts, deux tours plus petites et, au sommet de chacune d'elles, une tête d'homme sonnant de la trompette; dans le champ, à droite un croissant de lune, à gauche une sextefeuille accostée de deux étoiles à six rais; comme légende : siGillum  
communie burdegalENSis<sup>2</sup> (pl. I, fig. 2).

Emblèmes de la royauté française, les fleurs de lis qu'on trouye sur le sceau de 1297 et que le roi d'Angleterre ne s'était pas encore appropriées comme prétendant au trône de France, ne figuraient assurément point sur le sceau de 1246. On devait voir à leur place, comme on le voit sur les sceaux anglais de la même époque, les trois *léopards* d'Angleterre. Si ces léopards n'existaient plus en 1297, c'est que trois ans plus tôt, en 1294, le connétable Raoul de Nesle<sup>3</sup> avait mis Bordeaux et la Guyenne sous l'autorité de Philippe le Bel. Mais Bordeaux ne devait pas rester longtemps français. Six ans plus tard, en 1303, la ville retomba au pouvoir des Anglais et, derechef, l'emblème du souverain changea avec celui-ci; les fleurs de lis disparurent pour faire place aux léopards.

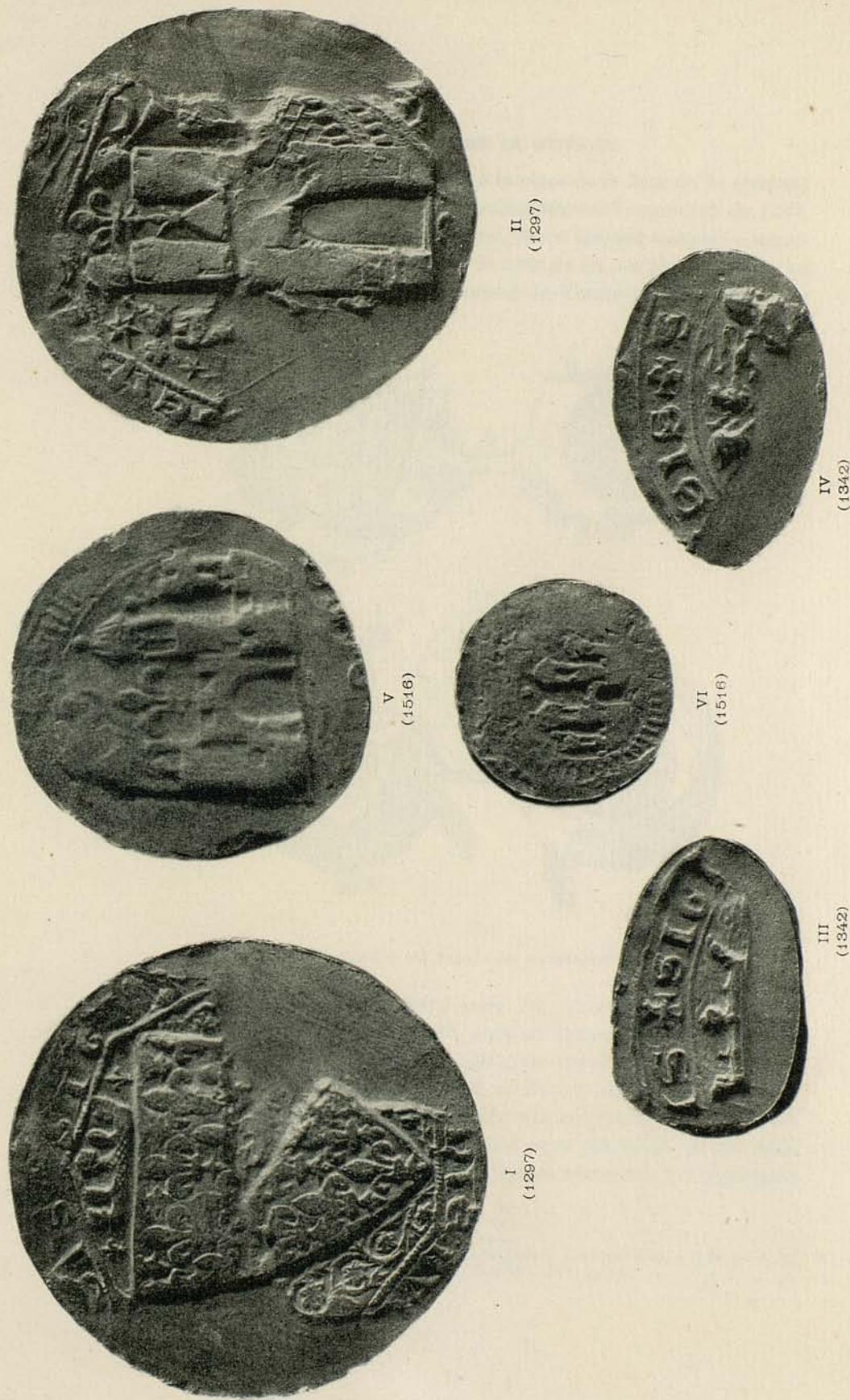
Ce changement d'armoiries, du reste conforme aux usages et à la logique des événements, est établi par deux sceaux de l'ombrière : l'un, de l'année 1300, porte l'écu fleurdelisé, tandis que l'autre, de 1312, porte l'écu aux trois léopards (p. 7)<sup>4</sup>. Ce changement est encore établi par un sceau de 1342, sceau municipal celui-ci, et le premier qu'on trouve après celui de 1297. Ce document, dont il ne subsiste qu'un léger fragment (pl. I, fig. 3 et 4), porte

1. Les lettres de cette légende sont, pour la plupart, disparues ou endommagées. Les capitales sont seules vraiment lisibles. — « L'avant-dernière lettre, dit M. Prinet dans son étude sur *Les Armoiries couronnées* (Paris, Leroux, 1909, p. 3, note 1), semble bien être un I. Douét d'Arcq (*Collection des sceaux*, n° 5566) y a vu un A, ce qui l'a induit à lire : *Sigillum communie Burdegalensis ad causas.* » Selon nous, la lettre I est très apparente. Du reste, tout démontre qu'il ne peut s'agir d'une autre lettre. C'est, d'abord, le contexte de la légende du revers, laquelle paraît être la même que la légende de l'avers et se termine par *Burdegalensis*. C'est, ensuite, l'impossibilité matérielle de placer sur le sceau, entre ce mot et celui de *Sigillum*, ceux de *ad causas*. C'est, enfin, cette constatation qu'un autre sceau, daté de 1342 et presque entièrement détruit, mais dont les légendes subsistent en partie et devaient être identiques à celles du sceau de 1297, porte visiblement *in fine IS* et non point *AS*. (V. pl. I, fig. 3 et 4.)

2. Ce sceau, en cire verte, figure aux Archives nationales sous la cote J 631, n° 20.

3. Raoul de Nesle, connétable de France, tué à Courtrai en 1302.

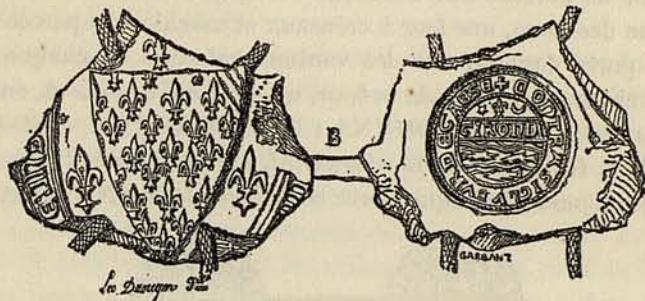
4. Ces sceaux, reproduits dans la *Commission des Monuments historiques*, années 1846-1847, p. 28, d'après un dessin de Leo Drouyn, étaient destinés à sceller les actes notariés. Nous ignorons d'où provient celui de 1300. L'autre figure aux Archives nationales sous le n° 4431.



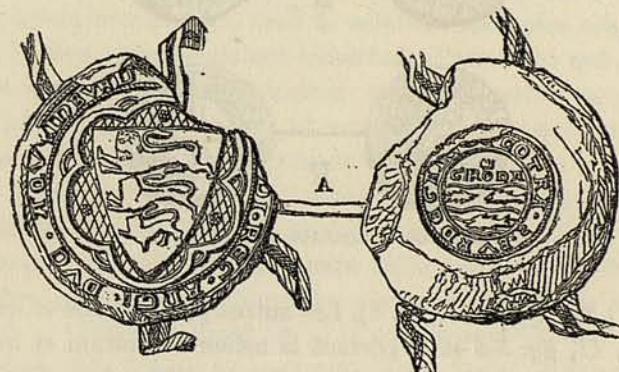
SCEAUX DE BORDEAUX XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> & XVI<sup>e</sup> SIÈCLES



en effet, sur le revers, un léopard à la place de la fleur de lis existant entre les têtes des sonneurs de trompette sur l'empreinte de 1297. Et de la substitution, sur le revers, de ce léopard unique — apparemment celui de Guyenne — à la fleur de lis, on peut conclure au remplacement, sur l'avers, des armes de France par celles d'Angle-



1300



1312

## SCEAUX DU PALAIS DE L'OMBRIÈRE

terre : *trois léopards l'un sur l'autre ou, mieux encore, écartelé de France ancien<sup>1</sup> et d'Angleterre<sup>2</sup>*, ainsi qu'Édouard III, aspirant au trône de France, se plaisait à blasonner depuis 1340<sup>3</sup>.

Sur l'avers de ce sceau, lequel ne devait sans doute présenter avec le sceau de 1297 aucune différence essentielle en dehors des attributs royaux, on lit encore les quatre premières et les deux dernières lettres de la légende: **SIGillum communie burdegalensIS**

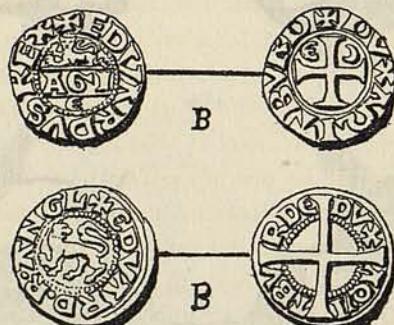
1. D'azur aux fleurs de lis d'or sans nombre.

2. De gueules à 3 léopards d'or l'un sur l'autre.

3. Ch. Boutell, *English Heraldry*, Reeves et Turner, London, 1908, p. 260. — E. E. Dorling, *Leopards of England*, Constable, London, 1913, p. 14.

(pl. I, fig. 3), et sur le revers la première et les trois dernières lettres : **HS** Sigillum communie burdegalenSIS (pl. I, fig. 4)<sup>1</sup>.

Il convient de rapprocher de ces différents sceaux certains *poids* de bronze remontant à peu près à la même époque et qui servaient au pesage des denrées. Les uns, des poids d'une livre, sont datés de 1316. Ils portent une décoration analogue à celle des sceaux : sur l'une des faces, une *tour* à créneaux et mâchicoulis percée d'une grande porte dont on voit les vantaux rabattus de chaque côté; dans le champ, à gauche de la tour, un *croissant de lune* et, en exergue, les mots : LIB : COMVNA : DE : BORDEV :, c'est-à-dire Livre de la Commune de Bordeaux (pl. II, fig. 1). Sur l'autre face, figure un *léopard* héraldique<sup>2</sup> avec cette légende : ANNO : DOMINI :



DENIERS BORDELAIS D'EDOUARD I

1272-1307

M : CCC : XVI : (pl. II, fig. 2). Les autres poids, demie et quart de livre (pl. II, fig. 3-4 et 5) portent la même décoration et la même légende que les poids d'une livre. Ils en diffèrent seulement par l'indication du millésime et de la valeur<sup>3</sup>.

1. Ce sceau, appendu à un vidimus du 3 avril 1342 envoyé par la commune de Bordeaux au roi de France, a été reproduit dans le tome I des *Archives historiques de la Gironde*, année 1861, p. 161, et dans la *Monographie de Bordeaux*, t. I, p. 304. Le dessinateur n'en a que très imparfaitement rendu le caractère. Il n'a pas non plus reconnu sur le sceau les têtes des sonneurs de trompette, cependant très visibles.

2. Ce sceau, que la *Monographie* dit avoir disparu en 1862 dans l'incendie des archives de l'Hôtel de Ville — où il n'a jamais été déposé — figure aux Archives nationales sous la cote J 292, n° 3.

3. Le *léopard* héraldique n'a du vrai *léopard* que le nom. C'est un *lion* qui, au lieu d'être *rampant* (attribut ordinaire du lion), c'est-à-dire dressé sur les pattes de derrière, la tête de profil, la queue levée et laissant retomber sa houppe du côté de l'échine, est *passant*, c'est-à-dire dans l'attitude de la marche, la tête de face et la houppe de la queue retombant en dehors du dos de l'animal. Quand le lion regarde de face, il est dit *léopardé*; quand le léopard a la tête tournée de profil, on le dit *lionné*.

3. Ces poids, figurés grandeur naturelle sur la planche où ils sont reproduits, mesurent : la livre, 7 millimètres de diamètre sur 13 millimètres d'épaisseur; la demi-livre, 40 millimètres sur 6 millimètres, et le quart de livre 28 millimètres sur 4 millimètres. Sans être communs, ils ne sont pas rares. Ceux que nous reproduisons ici appartiennent au Musée de la Ville.

Le léopard unique qui figure sur ces poids est celui que nous avons déjà vu sur le revers du sceau de 1342. C'est également celui qu'on voit sur le denier bordelais d'Édouard I (1272-1307) où il apparaît isolément pour la première fois. On l'appelle le *Léopard de Guyenne*, par opposition à ceux dits *de Normandie* qui forment avec lui les trois léopards représentés l'un sur l'autre dans les armes d'Angleterre.

D'où vient ce léopard?

Probablement abusés par le nom qu'il porte, presque tous ceux qui ont parlé du « *léopard de Guyenne* », lequel est *d'or sur champ de gueules*, l'ont considéré *a priori* comme d'origine essentiellement gasconne. D'emblée, ils l'ont vu constituant les armoiries du duché d'Aquitaine déjà au temps d'Aliénor, et ils n'ont pas hésité à le faire apporter par cette princesse dans le blason de son mari, Henri II Plantagenet, dont les armes, si l'on en croit la légende, étaient presque identiques aux siennes : *de gueules à deux léopards d'or l'un sur l'autre*. C'était une charmante manière de reconstituer les trois léopards anglais, mais la solution était plus élégante que juste. Et l'on s'étonne qu'une similitude d'armoiries qui aurait dû mettre à elle seule les historiens en garde contre la possibilité d'une pareille coïncidence, les ait au contraire plus particulièrement séduits et d'autant mieux induits en erreur.

En effet, tout cela n'est qu'une légende, car le léopard de Guyenne ne figure ni sur les monnaies ni sur les sceaux des ducs d'Aquitaine, ni nulle part ailleurs à cette époque. On n'en trouve non plus aucune trace durant les soixante années qui suivent le mariage d'Aliénor, d'abord en 1137 avec Louis VII qui s'intitule cependant duc d'Aquitaine, ensuite avec Henri Plantagenet, en 1152. C'est seulement en 1198, sur un sceau de Richard Cœur de Lion, où il figure accompagné des deux léopards de Normandie, qu'on voit le Léopard de Guyenne pour la première fois<sup>1</sup>. Il ne serait donc pas antérieur à l'occupation anglaise et ne nous viendrait même pas d'Aliénor.

Considérera-t-on comme purement négative, et par conséquent comme sans portée, la preuve de l'inexistence du léopard avant Aliénor telle que nous entendons la tirer du défaut de traces de ce léopard antérieurement à 1198 ? Nous ne le croyons pas. Car, la constatation de l'inexistence de cet emblème héraldique embrasse

1. L'écu royal anglais lui-même, ainsi constitué avec les trois léopards, n'est guère antérieur à cette date, car trois ans plus tôt, en 1195, Richard ne portait sur son blason qu'un *lion rampant*. (Arch. nationales, Collect. des sceaux, J 628, n° 3.)

une trop longue période de temps ainsi que des documents trop importants et trop nombreux pour ne pas constituer une présomption des plus graves et, disons-le, une preuve véritable. S'il est une thèse fragile, n'est-ce pas plutôt celle qui repose sur l'existence d'un léopard que personne n'a jamais vu ?

D'ailleurs, peut-on seulement croire à l'existence d'armoiries quelconques de la Guyenne et surtout à l'existence du léopard avant le mariage d'Aliénor, quand on sait que la science et l'usage des armoiries remontent à peine au milieu du XII<sup>e</sup> siècle ? Quand il n'est même pas établi que, non point Guillaume le Conquérant et ses successeurs immédiats, mais Henri II lui-même, le propre mari d'Aliénor, aient porté dans leur blason les deux léopards de Normandie<sup>1</sup> ? Et s'il fallait admettre l'existence simultanée des trois léopards avant le mariage d'Aliénor, quelle singulière coïncidence qu'une province française n'ayant encore aucune attache avec l'Angleterre et possédant déjà un blason semblable à celui du souverain étranger appelé par le hasard à régner sur elle ! Ne vaut-il pas mieux penser qu'en signe d'obéissance et de vassalité, la Guyenne, encore dépourvue d'armoiries au contraire, s'est un jour attribué l'emblème de son nouveau suzerain, si même elle ne se l'est vu imposer par celui-ci ?

Le *léopard* dit *de Guyenne* est donc d'origine exclusivement anglaise, soit qu'il ait été imposé par le roi d'Angleterre, soit qu'on le lui ait emprunté. Et le choix qu'en aurait fait dans ce cas la province, fût-il étranger à toute influence anglaise et seulement dû au hasard, — ce qu'on ne peut admettre, — le léopard de Guyenne serait encore anglais comme adopté par la Guyenne alors qu'elle était province anglaise.

En 1892, un curieux ayant posé dans l'*Intermédiaire des chercheurs* la question de savoir quelle était la signification des croissants entrelacés qui servent parfois d'emblème à Bordeaux, un abonné fut amené dans sa réponse à parler des armes elles-mêmes de la Ville. Et comme il en poursuivait la description, il qualifia le lion de *léopard d'Angleterre* et dit — avec raison selon nous — que ce léopard était « un symbole de la domination anglaise »<sup>2</sup>.

1. C'est en effet la tradition seule qui a fait attribuer jusqu'ici aux prédécesseurs de Richard les léopards qu'on leur prête. Cette tradition, qui ne repose sur aucun document sérieux, et qui est aussi bien contredite par les sceaux des prédécesseurs de Richard que par celui encore porté par ce dernier en 1195, est aujourd'hui abandonnée par les heraldistes sérieux. (V. not. Ch. Boutell, *op. cit.*, p. 259, et E. E. Dorling, *op. cit.*, p. 5.)

2. *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, xxx<sup>e</sup> vol., p. 582.



POIDS DE BORDEAUX & SCEAU D'ÉDOUARD, DUC D'AQUITAIN, XIV<sup>e</sup> SIÈCLE



Comme le *lord-major* de Londres n'avait pas encore promené par la ville les dorures de son carrosse de gala et que l'Entente Cordiale n'était pas inventée, M. Bayssellance, alors maire et ne se souvenant pas assez que Bordeaux était resté anglais pendant trois siècles et l'était encore un peu, M. Bayssellance crut devoir protester contre la nationalité étrangère ainsi attribuée à un léopard qu'il jugeait si foncièrement gascon. « ... Ce n'est pas le léopard d'Angleterre, écrivit-il, qui surmonte la porte de ville, c'est le léopard de Guyenne... Lors de la reprise de la Guyenne par les Français, les deux léopards de Normandie firent place au chef de France, d'azur aux fleurs de lis sans nombre, et le léopard de Guyenne fut conservé. C'est à ce titre que cet emblème surmonte encore les tours de l'Hôtel de Ville, nullement comme souvenir de la domination anglaise... »

M. Bayssellance avait raison ; le léopard du blason de Bordeaux est bien le léopard de Guyenne, mais c'est aussi le léopard d'Angleterre puisque, selon nous, le premier dérive du second.

Il va de soi, également, que ce léopard n'a pas été adopté en souvenir de l'occupation anglaise, c'est-à-dire postérieurement à cette occupation. La meilleure preuve en est qu'il figurait dans les armoiries de Bordeaux déjà du temps des Anglais. Mais, symbole de l'autorité royale et de la province qui s'y trouvait soumise, emblème à la fois d'Angleterre et de Guyenne, notre léopard avait une double individualité, une signification double, l'une spirituelle, l'autre temporelle pourrait-on dire, et, tandis que l'une a cessé avec la domination étrangère, l'autre a survécu avec le pays qui, lui, n'avait fait que changer de maître. Voilà comment, alors que disparaissaient *ipso facto* des armes de Bordeaux deux des léopards anglais, ceux de Normandie, complètement étrangers à la ville et à la province, le troisième, celui de Guyenne, pour ainsi dire « naturalisé » et ayant acquis droit de cité en symbolisant la province pendant trois siècles, était définitivement conservé. D'ailleurs, c'est bien ce qu'a semblé dire M. Bayssellance lui-même. Mais s'il est vrai, comme il le remarque, que notre léopard n'a pas été adopté en souvenir de l'occupation anglaise, il n'en demeure pas moins *un* souvenir de cette occupation sans laquelle probablement il n'eût jamais existé, et sous laquelle, en tout cas, il a, pour la première fois, été placé sur le blason de Bordeaux en même temps que les deux autres léopards qui représentaient avec lui les armes du roi d'Angleterre.

## II

## LES ARMOIRIES DE BORDEAUX SOUS LA DOMINATION ANGLAISE.

XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> ET XV<sup>e</sup> SIÈCLES. — LA "GROSSE-CLOCHE".

Les emblèmes figurés sur les sceaux et les poids qu'on vient de voir ne représentent assurément pas les armoiries de Bordeaux, du moins telles qu'elles se trouvent constituées aujourd'hui. Il leur manque entre autres éléments essentiels le bourdon appelé la « Grosse-Cloche », qui est « une des principales marques des armes de la dicté ville »<sup>1</sup>.

Mais ne faut-il pas y voir tout au moins la forme primitive du blason actuel?

Et tout d'abord, ces emblèmes ont-ils seulement revêtu, à l'origine, un caractère nettement héraldique?

A ces deux questions nous répondrions volontiers par la négative, du moins en ce qui touche les poids. Car, à l'époque où ceux-ci ont été fabriqués, c'est-à-dire au début du XIV<sup>e</sup> siècle, l'usage des armoiries était encore assez peu répandu, surtout parmi les villes, pour que la tour crénelée figurant sur ces poids n'ait été qu'un simple motif de décoration sans aucun caractère héraldique.

D'autre part, à la différence de bien des villes qui possèdent dans leurs armoiries une *forteresse* ou un *château* purement idéals et symboliques et ne rappelant, par leur architecture, aucun édifice déterminé de la cité, Bordeaux montre au contraire dans son blason un des coins les plus populaires et les mieux défendus de ses remparts, la porte et les tours de Saint-Éloi, appelées aussi de l'Hôtel de Ville, à cause de leur proximité avec la maison commune. Or, cette porte, nous l'avons vu, était déjà flanquée de quatre tours en 1246. Il est donc impossible de reconnaître l'image — même simplifiée — du monument dans l'unique tour qu'on voit sur les poids de 1315 et de 1316.

Par contre, on retrouve très bien cette image dans les tours figurant sur les sceaux de 1297 et de 1342. Certain détail nous invite même à ne voir là d'autres tours que celles de l'Hôtel de Ville. C'est la présence à leur sommet des sonneurs de trompette, allusion

1. *Les Anciens Statuts de la Ville et Cité de Bourdeaus.* S. Millanges, 1593, p. 58.

à la coutume voulant qu'à la chute du jour les trompettes de la ville sonnassent du haut des remparts : « ...suyvant ce que de tout temps et ancienneté a esté accoustumé, tousiours devers le soir et après la retraiete sonnée, seront tenus de sonner des trompettes de la dicte ville par temps et espace suffisans, *estans sur les tours de Sainct Eliège et maison commune de la dicte ville*, à peine de perdition de la moitié des gages pour la dicte année et d'autre amende arbitraire<sup>1</sup>. »

Si la porte et les tours de l'Hôtel de Ville ne sont pas davantage reconnaissables, cela tient sans doute à la naïveté du graveur et à son peu de souci de donner du monument une effigie rigoureusement exacte. Mais peut-être cela tient-il aussi à ce que le monument n'était pas alors tel que nous le voyons aujourd'hui et tel qu'il est représenté sur certains documents cependant très anciens. Ce qui en constitue l'originalité et la caractéristique, la Grosse-Cloche, *lo senh* comme on l'appelait en gascon, n'existe pas ou bien se trouvait dissimulée à l'intérieur d'une des tours. Elle ne se balançait pas encore entre celles-ci au milieu de la baie qui fut peut-être construite après coup. Quelque naïf que fût son talent, le graveur du sceau n'aurait pas omis un détail individualisant l'édifice de façon si parfaite et symbolisant trop la puissance de la Ville et de ses Jurats pour que ceux-ci, tout au moins, n'eussent pas tenu à la représentation de cet emblème de leur autorité.

Le plus ancien document connu sur lequel figure la Grosse-Cloche, et qui représente de manière indiscutable les armoiries de la ville, date de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. C'est une grande pierre, haute de 0<sup>m</sup>80, large de 0<sup>m</sup>60, épaisse de 0<sup>m</sup>25, et du poids de 80 kilogrammes environ. Elle se trouvait encore, l'an dernier, au deuxième étage d'une vieille maison du XVI<sup>e</sup> siècle, rue des Augustins, n<sup>o</sup> 6, et naguère expropriée pour cause d'alignement. Simplement posée sur la balustrade d'une terrasse et retenue au mur de facade par un léger crampon, cette pierre, qui menaçait de tomber dans la rue, a été descendue et portée à l'Hôtel de Ville le 21 novembre 1912<sup>2</sup>. La maison elle-même, qui n'était guère plus solide, a été démolie à cette occasion jusqu'au premier étage en attendant l'alignement définitif.

1. *Les Anciens Statuts de la Ville et Cité de Bourdeaus.* A Bourdeaus, par S. Millanges, imprimeur du Roy, p. 62.

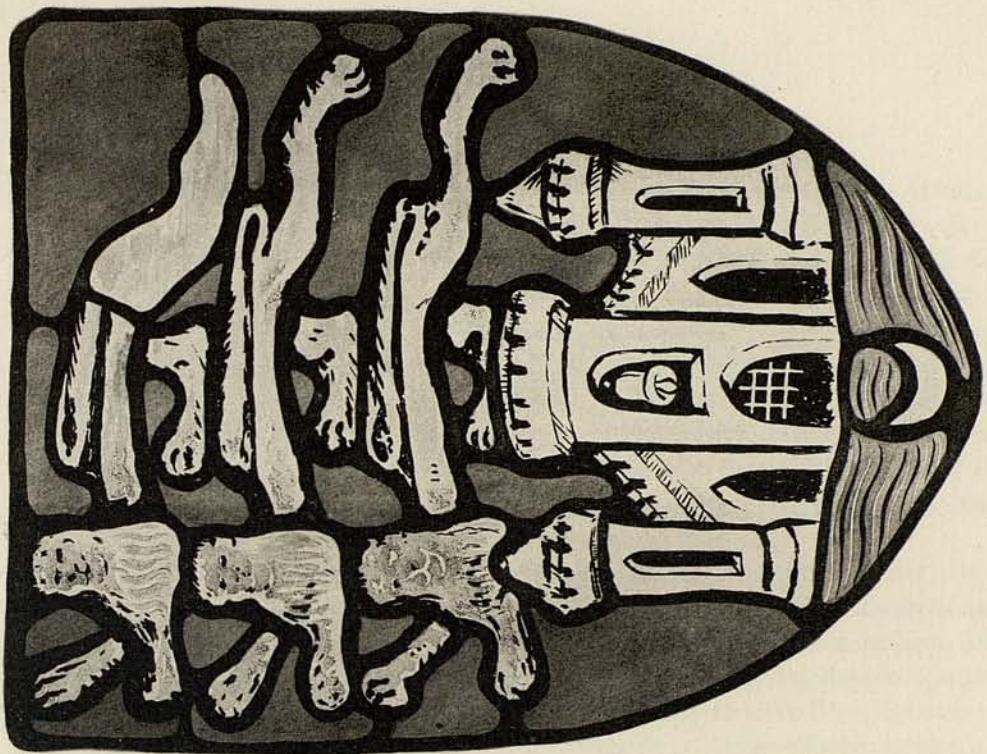
2. Elle est actuellement au Musée des Antiques.

Cette pierre, aux sculptures à grand relief, porte sur la presque totalité de sa surface un écu à l'antique soutenu par trois angelots, deux aux coins supérieurs, le troisième à la pointe. Celui-ci est placé à la renverse, la tête en bas, et d'aucuns, qui trouvaient cette position insolite, ont voulu l'expliquer en voyant dans cette pierre une clef de voûte. Mais la forme et, surtout, l'épaisseur du bloc, plusieurs fois trop faible par rapport à sa surface, s'opposent à cette hypothèse. En outre, — et cela enlève toute portée à l'argument — à supposer qu'il s'agit d'une clef de voûte, on n'aurait pas pu apercevoir à la fois les trois angelots dans une position normale. Voyons donc plutôt dans l'attitude de l'angelot inférieur la façon la plus simple qui s'offrait au sculpteur de faire soutenir l'extrémité de l'écu. N'oublions pas non plus qu'il n'est point, dans l'espace, de position bizarre pour un être pourvu d'ailes et que les imagiers du Moyen-Age nous ont habitués à de plus étranges fantaisies.

Sur cet écu, les deux grandes tours de la Grosse-Cloche s'élèvent, puissantes et formidables, encadrant de leur masse la muraille qu'ajourent la porte de ville et, au-dessus d'elle, la baie où se balance le bourdon. A mi-hauteur entre ces deux ouvertures, une première rangée de mâchicoulis, puis une seconde au-dessus de la baie et dominant quelque peu le sommet des tours, également crénelées et pourvues de mâchicoulis. A gauche et à droite des tours, le rempart, percé de deux autres portes, fuit en perspective et se termine de chaque côté par une échauguette. Au pied des remparts, battent les flots de la Garonne, de la *mer*, comme on disait alors, chargés d'un croissant qui rappelle la forme de la rade devant Bordeaux, qu'au temps d'Ausone on nommait déjà le Port de la Lune, *Portus Lunae.....*<sup>1</sup>.

Au-dessus de la Grosse-Cloche, en chef et tenant toute la largeur de l'écu, les trois léopards d'Angleterre — dont celui de Guyenne — fiers et menaçants, l'échine démesurément allongée, presque filiformes, mais néanmoins musclés et robustes, se profilent, superbes d'allure et magnifiquement héraldiques. Leur grand caractère, les belles proportions de la Grosse-Cloche et la manifeste sincérité de son image, l'originalité des supports, le brio de la sculpture et l'habile

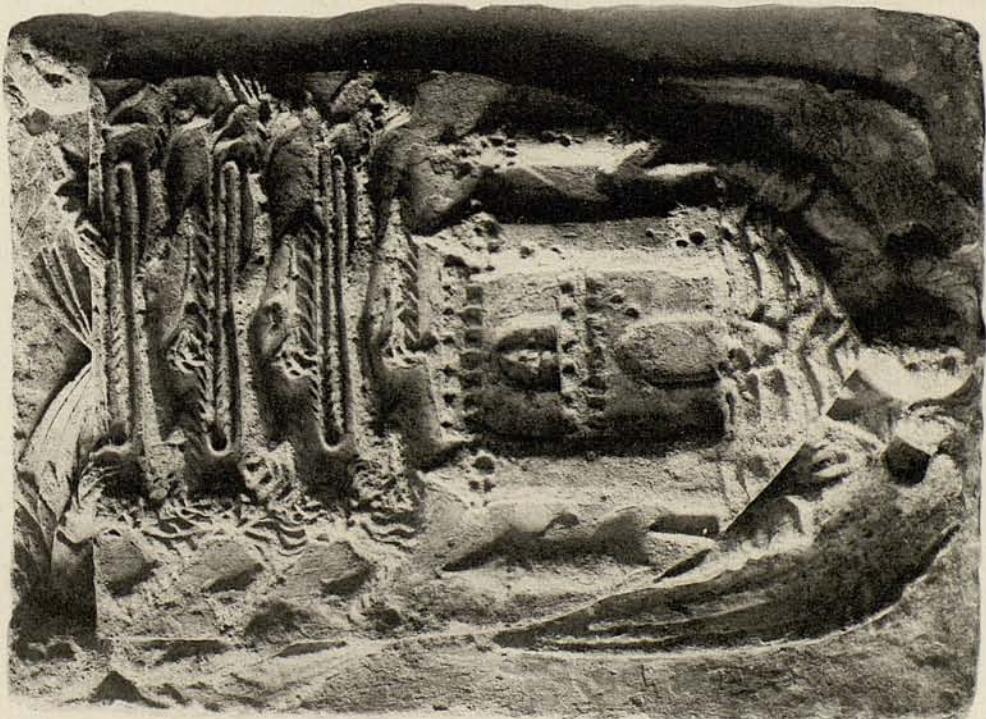
1. «..... et pour la denomination de nostre port de la Lune, ils [les hommes doctes] ont estimé que l'une des raisons seroit ce que nous voyons lors qu'on vient à Bourdeaus du costé de la mer, soit en montant, ou en descendant, que ce port est fait en croissant de Lune, montrant par cette figure toute sa longueur et faciade de la ville et du Port. Aussi, pour preuve de ce aux armoiries de la dicte ville, y sont peints un croissant de Lune, etc...» (*Supplément des Chroniques de la noble ville et cité de Bourdeaus*, par Jean Darnal, A Bourdeaus, Jac. Millanges, 1620, p. 13.)



PHOTOGRAPHIE CHAMONIX, BY.

ANCIEN VITRAIL A SAINT-SEURIN  
XVE SIECLE

II



XVE SIECLE

PIERRE TROUVEE RUE DES AUGUSTINS  
XVE SIECLE

I



exécution des moindres détails font de l'ensemble un document artistique et archéologique de premier ordre. (*pl. III, fig. 1*).

A défaut d'autre indication, ces léopards, signes certains de la domination anglaise, permettraient d'attribuer à ce document une date extrême, 1453, époque de la réunion définitive de la Guyenne à la France. Mais le caractère de la sculpture et en particulier celui des léopards, très semblables à ceux qu'on voit sur divers sceaux anglais, notamment sur le sceau d'Édouard, prince d'Aquitaine, le futur Édouard III (*pl. II, fig. 6*) et celui de son frère le prince Jean d'Eltham<sup>1</sup>, nous autorisent à préciser davantage et à remonter à la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle.

Détail singulier, cette pierre porte également sculptées sur son autre face les armes de la Ville. Mais celles-ci diffèrent sensiblement des premières. D'abord, l'écu occupe toute la surface du bloc. Aussi, point de supports, mais seulement deux têtes d'angelots dans la partie laissée vide à gauche et à droite de la pointe de l'écu. En outre, les léopards ont disparu et les tours de la Grosse-Cloche, agrandies de toute la hauteur du chef, montent jusqu'au bord supérieur de l'écu.

D'aucuns ont prétendu que, postérieurement à l'occupation anglaise, cette pierre avait été descellée, puis retournée, et qu'on y avait sculpté de nouvelles armoiries, sans léopards cette fois, mais sans fleurs de lis aussi, les villes n'ayant été autorisées à user de celles-ci dans leur blason que par une ordonnance royale de 1528. L'exécution de cette sculpture devrait donc être placée entre 1453 et 1528.

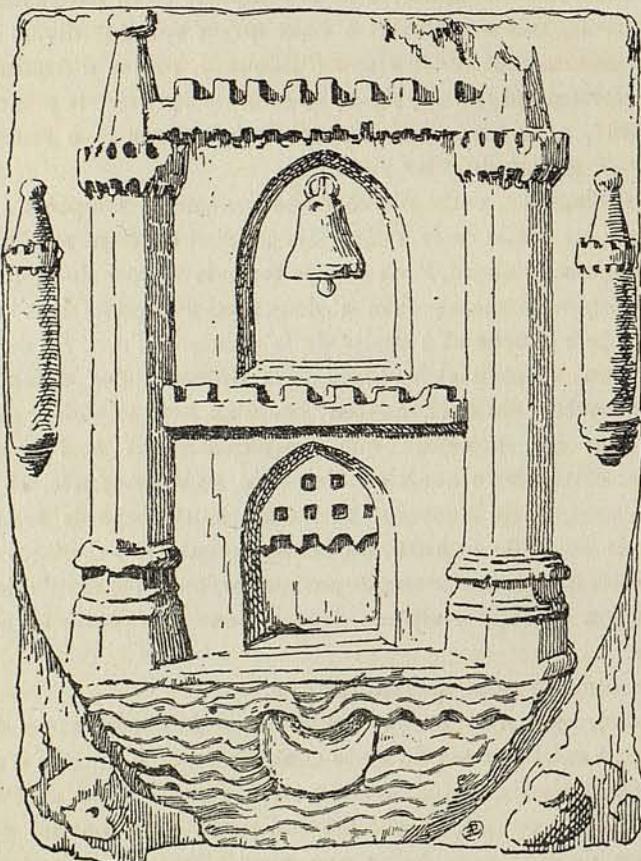
Cette opinion nous semble erronée.

En effet, nous n'avons pas trouvé trace de l'ordonnance dont il s'agit. Son existence est du reste contredite par beaucoup d'armoiries à fleurs de lis, antérieures au XVI<sup>e</sup>, comme celles de Paris et de Lyon par exemple, et elle est contredite aussi par les propres armoiries de Bordeaux telles que nous allons les voir dès 1519 (p. 21). D'autre part, s'il pouvait y avoir, à cette époque, quelque raison de ne pas employer les fleurs de lis, quel motif avait-on de supprimer, comme on l'a fait, le léopard de Guyenne ?

Enfin, la sculpture qui nous occupe n'a aucunement le caractère de l'époque à laquelle on l'attribue, pas plus qu'elle n'a, d'ailleurs, le caractère du XVII<sup>e</sup> ni celui du XVIII<sup>e</sup> siècle. En revanche, elle a toutes les apparences d'un truquage. La facture en est sèche, mécanique, impersonnelle et, aux fautes de goût, son auteur a joint les

1. Westminster Abbey, vers 1336. *Adde Ch. Boutell, op. cit.*, p. 26 et fig. 24.

erreurs techniques et archéologiques. Toutes les proportions du monument ont été faussées, les profils dénaturés. Le premier étage, au lieu d'être plus élevé, est de hauteur moindre que le second; le bourdon, qui devrait atteindre à un mouton et occuper de sa masse presque toute la baie, n'est plus qu'une sorte de clochette mala-



ARMES SCULPTÉES AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE.

(Sur la face postérieure de la pierre du XIV<sup>e</sup> trouvé rue des Augustins. — Voy. pl. III, fig. 1.)

droitement suspendue dans le vide; les tours, à l'intérieur desquelles on pouvait monter, sont devenues des piliers pleins; presque tous les créneaux sont séparés entre eux par des vides de dimensions égales et parfois supérieures à la partie pleine, ce qui, au point de vue défensif, est un contresens; les mâchicoulis du premier étage ont été oubliés; enfin, les échauguettes ne tiennent plus à la forteresse et, tels des ballonnets de baudruche, voltigent dans les airs...

Un artiste du Moyen-Age, habitué chaque jour à voir les remparts de la cité et à en comprendre le rôle protecteur, n'eût pas commis de telles erreurs et un sentiment tout différent se dégagerait de son œuvre. L'autre sculpture en est bien la preuve.

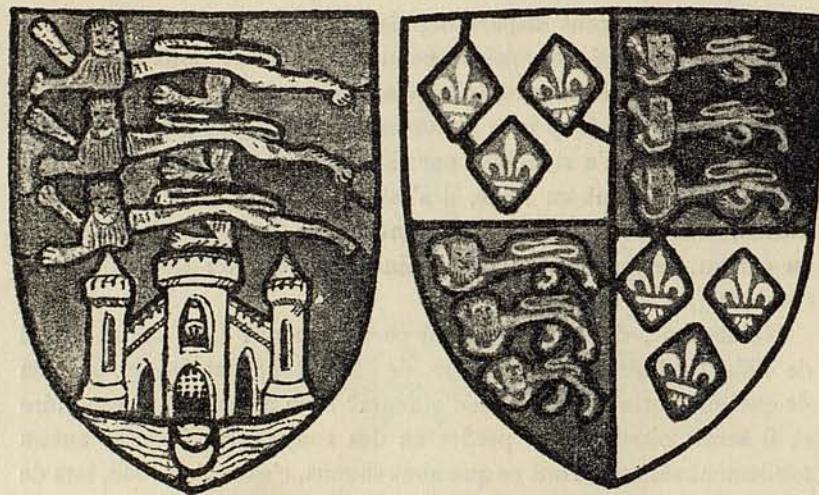
Selon nous, cette pierre sera tombée, au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, entre les mains d'un vandale qui aura voulu exercer son talent de sculpteur à faire des armoiries plus modernes. La domination anglaise ayant disparu depuis longtemps, il a commencé par supprimer les léopards, même celui de Guyenne dont il ignorait sans doute la nature un peu spéciale, et comme les fleurs de lis lui rappelaient de trop près la monarchie, il n'a pas jugé bon de les rétablir. Mais il n'a remplacé par rien ce qu'il avait enlevé. C'était plus simple. Quant au reste, il s'est visiblement inspiré du vieux blason, mais sans y rien comprendre. De là cette *Grosse-Cloche* en carton, ce gothique 1830 à peine bon pour un décor d'opéra-comique (*fig. ci-contre*).

Maintenant, d'où proviendrait ce document ? De l'ancien Hôtel de Ville, du Palais de l'Ombrière, de l'Hôpital Saint-James, ou bien de quelque porte de ville... ou d'ailleurs ? Rien ne permet de répondre et il serait oiseux de se perdre en des conjectures n'ayant aucun fondement sérieux. Tout ce que nous savons, c'est qu'en 1848, lors de l'achat de la maison par ses derniers propriétaires, la pierre en question reposait déjà sur la terrasse d'où elle a été descendue l'an dernier.

Un autre blason de la ville, assez contemporain du premier, figurait jadis, accompagné de celui du roi d'Angleterre, sur une verrière de Saint-Seurin. En 1862, des réparations étant devenues nécessaires, on jugea plus avantageux de détruire le vitrail pour faire du neuf. Les débris en allaient disparaître quand ils furent sauvés par un savant archéologue bordelais, le comte Alexis de Chasteigner, qui en fit comprendre tout l'intérêt artistique et documentaire au peintre-verrier chargé de refaire le vitrail, un nommé Villiet. Quand celui-ci mourut, sa veuve en fit présent à M. de Chasteigner. Sa fille, M<sup>me</sup> Marthe de Chasteigner, qui le conserve pieusement aujourd'hui, a bien voulu nous le communiquer et nous autoriser à en faire le dessin reproduit planche III, fig. 2<sup>1</sup>.

1. Ce morceau de vitrail ne comprend que le blason lui-même et mesure 0<sup>m</sup>22 de large sur 0<sup>m</sup>31 de haut. Ses divers dessinateurs n'ont pas su en rendre tout le caractère ni même le reproduire fidèlement. C'est ainsi que les têtes des léopards ont été complètement dénaturées et qu'une des pattes de ces léopards, laquelle n'existe plus sur le vitrail, a été refaite. Nous reproduisons (p. 18, *fig. 1 et 2*) ce blason et celui du roi d'Angleterre à l'aide des clichés qui ont servi à la *Monographie* (t. III, p. 551) et à l'*Histoire de Bordeaux* (p. 190) de M. Jullian.

Ces armoiries, qui constituent un précieux document pour la détermination des émaux du blason bordelais, représentent également les trois léopards d'Angleterre. Taillés dans un verre jaune du plus bel éclat qui symbolise l'or et joue merveilleusement avec l'incarnat du champ, largement silhouettés de noir et à peine ombrés de quelques traits noirs et bruns en partie effacés, ces léopards sont,



I  
Armes de Bordeaux.

2  
Armes d'Angleterre.

ANCIENNE VERRIÈRE A SAINT-SEURIN, XV<sup>e</sup> SIÈCLE.

eux aussi, extrêmement héraldiques et décoratifs. Au-dessous d'eux, la Grosse-Cloche, d'un blanc grisâtre simulant l'argent, ne compte que trois tours; celle du milieu correspond à l'intervalle compris en réalité entre les deux tours centrales. C'est là que se trouvent la baie et le bourdon, la porte et la herse. L'erreur est grossière, mais elle s'explique si l'on songe qu'il n'existant pas d'atelier de peintre-verrier à Bordeaux et que le vitrail a pu être exécuté au loin par un artiste étranger. Les flots, d'un beau bleu d'outremer, sont chargés d'un croissant de couleur semblable à celle de la Grosse-Cloche et par conséquent d'argent.

A quand remontent ce blason de Bordeaux et celui aux armes d'Angleterre qui l'accompagnait sur la verrière de Saint-Seurin? « L'écusson royal, dit la *Monographie*<sup>1</sup>, donne la date approximative de leur confection. Il est, en effet, identiquement semblable à celui

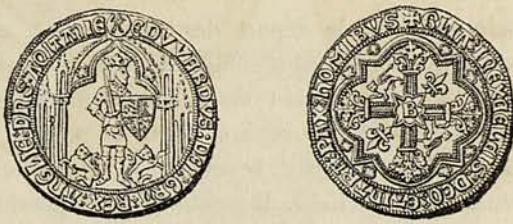
1. T. III, p. 552.

que l'on trouve sur les monnaies d'or d'Édouard et du Prince Noir et doit remonter par suite au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. »

Ce n'est pas notre avis.

En effet, les souverains d'Angleterre ont écartelé leurs armes de *France ancien*, c'est-à-dire avec les fleurs de lys sans nombre, jusqu'en 1406. C'est Henri IV qui, le premier, a rompu avec la tradition et commandé, en 1405, un nouveau grand sceau avec les armes de *France moderne*<sup>1</sup>, c'est-à-dire aux trois fleurs de lis posées 2 et 1. Or, c'est aussi de *France moderne* qu'est écartelé l'écu anglais du vitrail de Saint-Seurin. Donc ce vitrail est postérieur à 1405.

Il est vrai que les « guyennois » d'Édouard III, visés par la *Mono-graphie* à l'appui de son raisonnement et dont nous reproduisons ci-contre un spécimen<sup>2</sup> sont du XIV<sup>e</sup> siècle et portent néanmoins les armes du souverain anglais écartelées de *France moderne*, ce qui



« GUYENNOIS » D'ÉDOUARD III

1327-1377

semble contredire des faits cependant certains. Mais cette contradiction n'est qu'apparente. Car les fleurs de lis sont posées sur le même écu tantôt 2 et 1, tantôt 1 et 2. Et une pareille licence héraldique enlève bien de sa valeur à un dispositif qui peut n'avoir eu d'autre cause que le manque de place. Nous le croirions d'autant plus volontiers que jusqu'en 1372, c'est-à-dire jusqu'à la fin du règne, le grand sceau d'Édouard III n'a pas cessé d'être écartelé de *France ancien*<sup>3</sup>. Pourquoi le type des monnaies aurait-il été différent? D'ailleurs, Édouard III eût-il réellement porté

1. Ch. Boutell, *op. cit.*, p. 124 et 280; E. E. Dorling, *op. cit.*, p. 14 et fig. 3 et 5. C'est Charles V qui, en 1365, *alias* 1376, a modifié l'écu royal de France et adopté les trois fleurs de lis « pour symboliser la Sainte-Trinité ». Certains héraldistes croient, et nous serions assez de cet avis, que ce fut plutôt pour différencier son blason de celui de son vainqueur d'outre-Manche, qui portait comme lui les fleurs de lis sans nombre (E. E. Dorling, *op. cit.*, p. 17). Cela serait une preuve nouvelle que, à cette époque, le roi d'Angleterre ne portait pas les trois fleurs de lis.

2. Tiré de l'*Histoire de Bordeaux*, par Julian, p. 156.

3. Arch. nationales, Collection des sceaux, J 634, n° 6 bis; J 635, n° 2, et J 642.

les trois fleurs de lis, comme ses successeurs en ont, eux aussi, fait usage, il n'y aurait pas de raison, dans cette hypothèse, d'attribuer le vitrail au règne de l'un plutôt que de l'autre de ces souverains. Quant aux monnaies du Prince Noir, elles n'ont même pas porté l'écu royal.

Nous aidant également, pour formuler notre opinion, de la facture et du caractère de ce vitrail, nous attribuerons donc son exécution au commencement du xv<sup>e</sup> siècle.

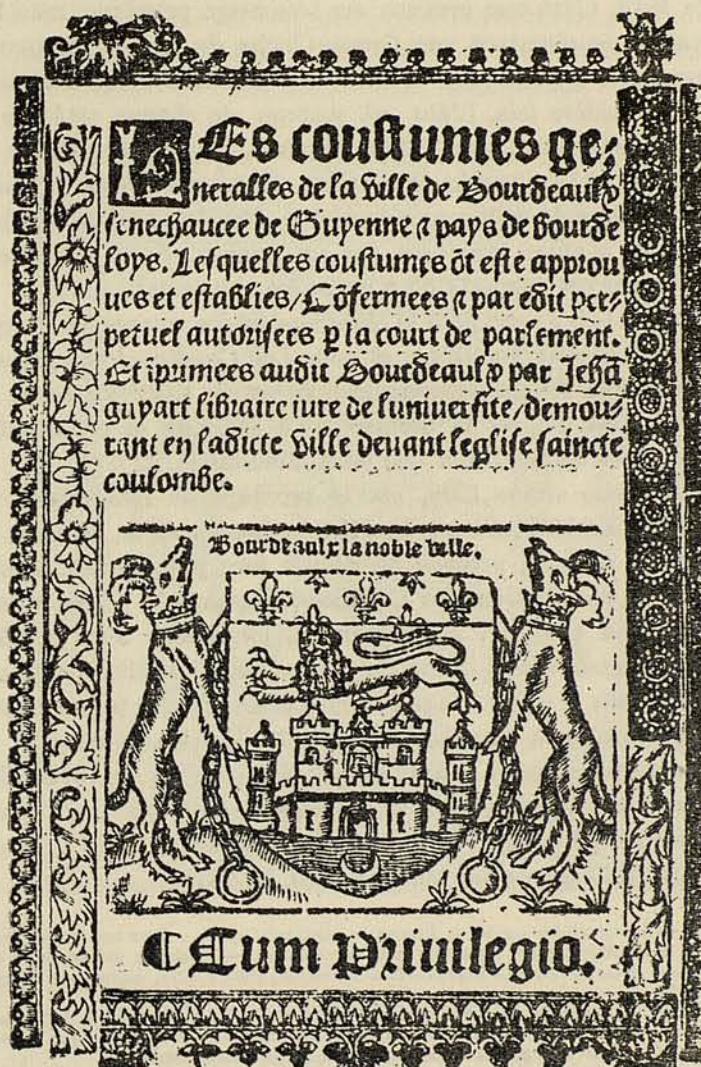
### III

#### LES ARMOIRIES DE BORDEAUX APRÈS L'OCCUPATION ANGLAISE XV<sup>e</sup> ET XVI<sup>e</sup> SIÈCLES

Il est certain qu'après le départ des Anglais les armoiries de la ville ne tardèrent pas à être modifiées pour revêtir la forme que nous leur voyons aujourd'hui : deux des léopards disparurent pour faire place à un chef fleurdelisé. Nous ne savons malheureusement rien de précis à cet égard, le premier blason qu'on rencontre après 1453 étant déjà de 1519. Il existe bien, appendu à un acte de l'an 1516, un sceau représentant une porte de ville à créneaux flanquée de quatre tours et surmontée d'une grande fleur de lys et d'un croissant (*pl. I, fig. 5*)<sup>1</sup>. Mais comment voir les armoiries de Bordeaux dans une image où ne s'affirme pas mieux l'identité de la Grosse-Cloche que, cent ans plus tôt, nous avons vu figurer si clairement dans le blason de la ville ? S'agirait-il d'un simple motif de décoration sigillaire ? Nous nous croyons plutôt en face d'une variante attardée du type de 1297, ou, mieux encore, d'un ancien sceau remontant, à cause de la fleur de lis, à la période française de 1294-1303 et remis en usage après la domination anglaise. Nous le supposons d'autant plus volontiers que ce sceau représente moins la Grosse-Cloche telle qu'elle était au xv<sup>e</sup> siècle que telle qu'on la voit sur le sceau de 1297, avant sans doute la construction de la baie destinée à recevoir le bourdon. En tout

1. Ce sceau figure aux Archives nationales sous la cote J 662, n° 2. Il est appendu à l'acquiescement donné par les Jurats et le Conseil de la Ville de Bordeaux au mariage de Louise de France avec le roi d'Espagne. Ses deux faces sont décorées de la même manière et ne diffèrent guère l'une de l'autre que par les dimensions du sujet représenté. A signaler le léopard juché, sur la grande face, en haut de la petite tour à droite et, sur la petite face, en haut de la petite tour de gauche (*pl. I, fig. 6*).

cas, on ne peut risquer l'hypothèse d'une formule intermédiaire entre les blasons déjà étudiés de l'occupation anglaise et ceux de



De 1519 à 1532.

« TRACTÉ CONTRE LE PESTE », DE TAREGUA, ET « COUSTUMES DE BOURDEAUX »

la période française, puisque, sauf le chef, qui n'est pas ici en question, ces blasons n'ont pas changé d'une époque à l'autre.

Le plus ancien blason de la période française date, ainsi que nous venons de le dire, de l'année 1519. Il figure dans le *Tracté contre*

*la peste*<sup>1</sup> de Gabriel de Taregua<sup>2</sup>, livre dédié à la municipalité bordelaise et imprimé à Bordeaux, chez Gaspard Philippe<sup>3</sup>, cette même année 1519. C'est une gravure sur bois assez primitive, mais très décorative, représentant une Grosse-Cloche de formes imposantes et surmontée d'un léopard et d'un chef fleurdelisé, lequel apparaît pour la première fois. L'écu est soutenu de chaque côté par un quadrupède étrange aux pieds fourchus, la gueule pourvue de défenses et la tête armée de grandes cornes recourbées. L'animal porte en guise de collier une couronne fleurdelisée d'où tombent de lourdes chaînes terminées par un anneau. Nous reviendrons plus loin sur ces supports d'un caractère si original.

Le même bois a servi pour la réimpression des œuvres de Taregua, par Jehan Guyart en 1524<sup>4</sup>, et pour *Les Coustumes generalles de la ville de Bourdeaulx*, éditions de 1528<sup>5</sup> et de 1532<sup>6</sup> du même imprimeur. C'est d'après la dernière qu'a été faite la reproduction des armoiries de Bordeaux que nous donnons (p. 21).

Cette même année 1528, car le privilège de l'imprimeur est du 28 février 1527, c'est-à-dire 1528 nouveau style, d'autres armoiries de la ville, presque identiques aux précédentes, avaient paru dans une édition des *Coutumes*, imprimée à Paris celle-ci, chez Durand Gerlier<sup>7</sup>. Jehan Guyart, imprimeur avec privilège de l'édition bordelaise, obtint du Parlement l'interdiction de celle de Paris. Puis il en profita sans doute pour acquérir à bon marché de son confrère la planche armoriée de l'édition confisquée, car c'est cette planche et non plus celle des éditions de 1519, 1524, 1528 et 1532 qui servira aux successeurs de Guyart, d'abord à François Morpain pour l'édition des *Coulumes* de 1553<sup>8</sup>, ensuite à Simon Millanges pour celle de 1593 (p. 23)<sup>9</sup>.

1. Le seul exemplaire connu se trouve — non catalogué — dans un recueil factice conservé à la Bibliothèque Mazarine sous le n° 15388. — Claudin, qui en parle dans *les Origines et les débuts de l'imprimerie à Bordeaux*, Paris, 1897, donne par erreur la cote 15588.

2. Gabriel de Taregua, médecin espagnol établi à Bordeaux vers 1495. Il y avait à Bordeaux, au Moyen-Age, de fréquentes épidémies de peste, ce qui explique la publication du traité de Taregua et sa dédicace à la municipalité bordelaise.

3. Gaspard Philippe, imprimeur parisien établi à Bordeaux en 1515.

4. Bibliothèque Mazarine, n° 4268.

5. La Bibliothèque de Bordeaux possède, sous la cote J 29680, le seul exemplaire connu de cette édition. Il est imprimé sur vélin et réglé.

6. Nous remercions M. E. Labadie, qui possède l'unique exemplaire de cette édition, d'avoir bien voulu nous le communiquer pour en reproduire les armoiries du titre.

7. Bibl. de Bordeaux, 29679.

8. Bibl. de Bordeaux, 29680 A. — Claudin, qui en parle (*op. cit.*, p. 14), attribue par erreur à cette édition la planche de 1524.

9. Notre reproduction est faite d'après cette édition. A ce moment, la planche est fatiguée et la légende *Burdegale civitas nobilis*, qu'on voit encore sur le cartouche en 1553, a disparu.

Ceux des exemplaires de *L'Antiquité de Bourdeaus*<sup>1</sup> qui furent offerts à Charles IX et à sa suite lors de leur passage à Bordeaux en 1565 portent un titre spécial, imprimé au dernier moment par la veuve Morpain. Sur ce titre figure un bois qui paraît être le même que celui de Gerlier, de 1528, mais dont il n'est qu'une copie. Encore



De 1528 à 1593.

« COUSTUMES DE BOURDEAUX. »  
« ANCIENS ET NOUVEAUX STATUTS DE BOURDEAUX. »

en diffère-t-il, d'ailleurs, par le manque de hachures des colonnettes et de l'encadrement et par certains autres détails (p. 24).

La deuxième édition de *L'Antiquité de Bourdeaus*, imprimée chez Millanges en 1574, parut avec un bois armorié spécialement gravé pour elle et reproduit plus tard, en 1590, sur l'édition en latin de la *Chronique Bourdeloise* de de Lurbe. Ce bois représente

1. Elie Vinet, *L'Antiquité de Bourdeaus*, première édition, imprimée à Poitiers, chez Enguilbert de Marnef, en 1565.

une Grosse-Cloche de proportions plus belles et plus monumentales que partout ailleurs et rappelant d'étonnante façon le monument tel que nous le voyons aujourd'hui. Par contre, les supports et le léopard, qui est *lionné*, n'ont plus la belle allure héroïque d'autrefois. L'écu lui-même a perdu jusqu'à sa forme pour faire place



1565.

« L'ANTIQUITÉ DE BOURDEAUX », PAR VINET.

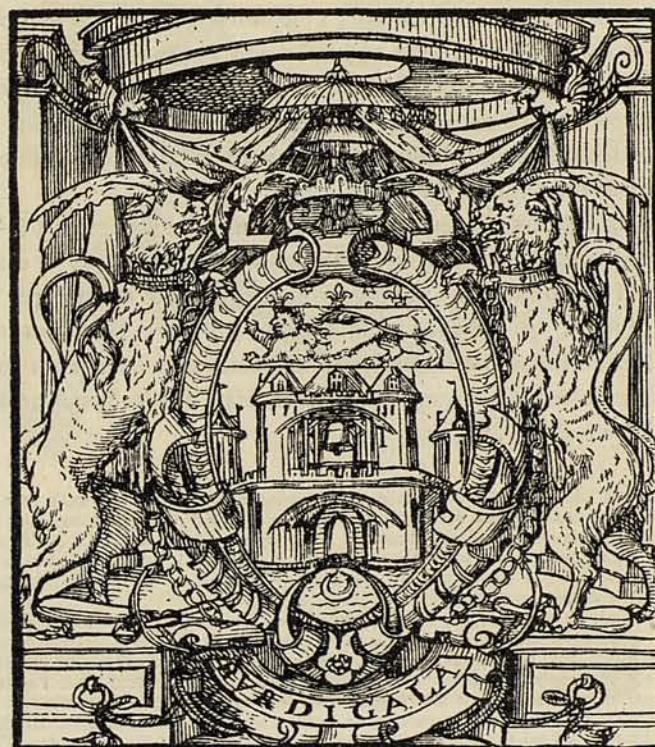
Exemplaires de présent de la première édition.

à un cartouche ovale disparaissant sous un enchevêtrement de morceaux d'architecture, de palmes, de coupoles, de dais, de tentures, d'anneaux, d'ancres et de cordages... C'est déjà la décadence (p. 25).

Une belle sculpture, conservée au Musée des Antiques, et d'ailleurs composée de deux pierres distinctes, est à rapprocher du bois de Gerlier, de 1528, dont elle paraît contemporaine. En tout cas, elle est postérieure à 1471, car, à côté du blason bordelais figuré sur l'une des deux pierres, on voit sur l'autre l'écu de France entouré du collier de Saint-Michel, dont l'ordre remonte à cette année-là;

et elle est antérieure à 1578, parce que ce collier se trouve seul et qu'à partir de 1578, date de la fondation du Saint-Esprit, le collier de cet ordre a toujours accompagné, dans les armes royales, le collier de Saint-Michel.

Cette sculpture figurait jadis sur la porte est du Fort-Louis.



1574.

« L'ANTIQUITÉ DE BOURDEAUX, » PAR VINET.

Deuxième édition.

Elle en a été directement transportée au Musée vers 1828, quand on a démolie la citadelle pour construire les Abattoirs. Mais il va de soi qu'à l'origine elle a fait partie d'un autre édifice puisqu'elle est antérieure de plus d'un siècle au Fort-Louis, bâti seulement en 1676.

Ici, la Grosse-Cloche, de formes un peu mièvres, n'a pas l'aspect monumental ni le grand caractère qu'on lui voit sur les blasons précédents, notamment sur celui de *L'Antiquité de Bourdeaus*,

de 1574. Par contre, le léopard a belle allure, et les supports, bien que mutilés, constituent encore un document archéologique intéressant. Ils vont nous aider à identifier l'animal étrange que nous avons rencontré pour la première fois en 1519.

Cet animal, dont l'aspect a varié sans cesser d'être reconnaissable, a tantôt une sorte de groin pourvu de défenses, tantôt un museau de biche ou de chèvre; l'encolure garnie d'une crinière, les pieds fourchus, la queue généralement redressée sur l'échine et terminée par une houppe, la tête toujours armée de deux grandes cornes incurvées et dentelées. Le cou est pris dans un collier formé d'une couronne fleurdelisée d'où tombent de lourdes chaînes terminées par un anneau (p. 27)<sup>1</sup>.

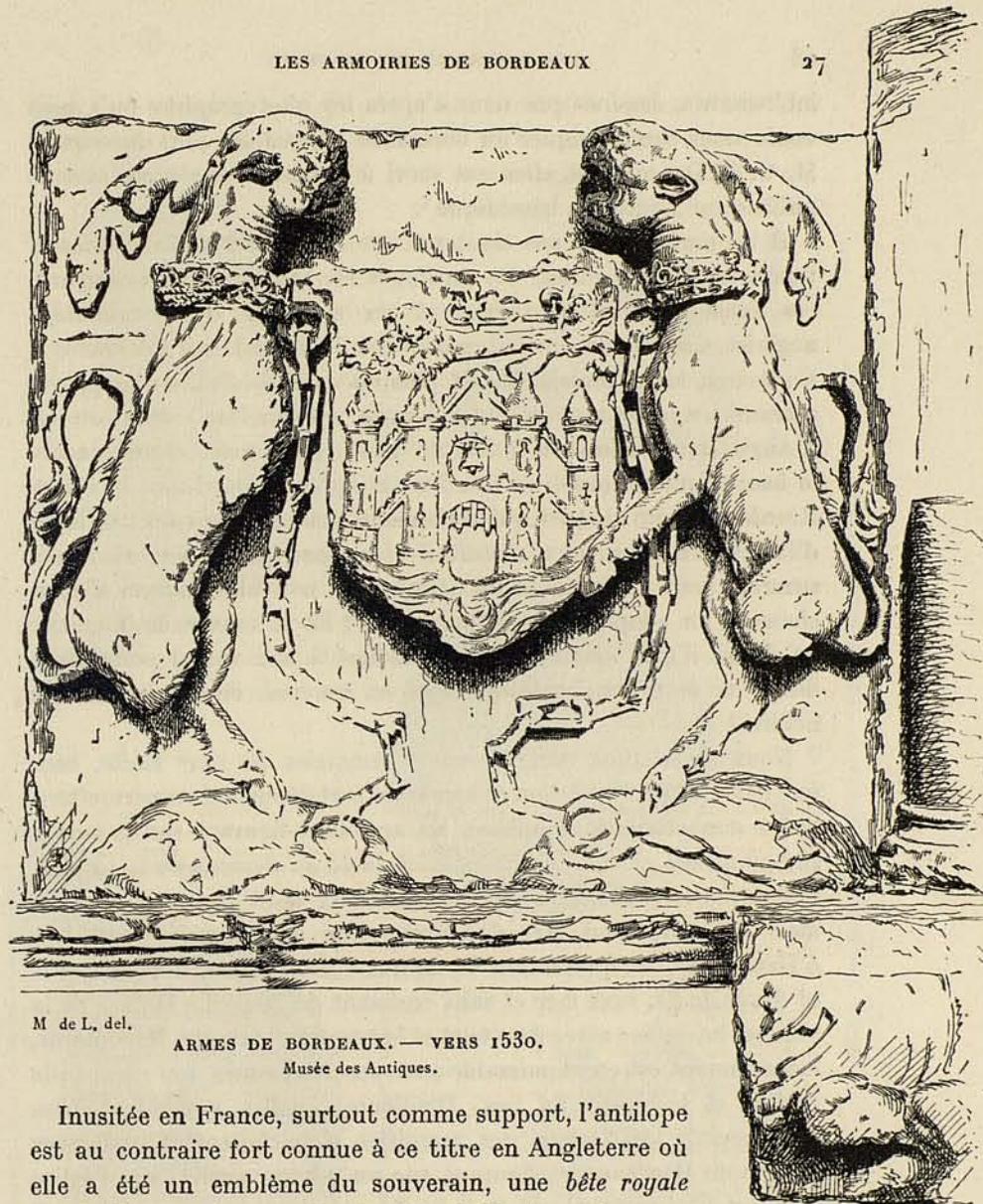
Certains auteurs modernes — les anciens n'en ont rien dit — ont pris cet animal pour un *bélier*, d'autres y ont vu un *lévrier*, d'autres encore un *griffon*... Tous se sont trompés. Car cet animal qui n'est, bien entendu, qu'un être chimérique, présente tous les signes distinctifs de l'*antilope* héraldique, en particulier les cornes recourbées et dentelées, ainsi que les défenses, bien que celles-ci ne soient pas indispensables<sup>2</sup>.

1. Bien que faisant partie d'un même ensemble, cette sculpture et celle aux armes de France n'ont pas toujours été soudées et accolées l'une à l'autre comme elles le sont aujourd'hui. Chacune d'elles constituait un motif de décoration isolé. Ce qui le prouve, c'est qu'elles ne sont pas toutes deux à la même échelle. L'artiste n'aurait pas non plus ainsi heurté l'une contre l'autre ces deux sculptures. Il les aurait séparées par quelque motif d'ornementation.

Pour soutenir le contraire, on ne peut même pas arguer de ce que l'écartement des colonnettes correspondrait exactement à la longueur totale des deux bas-reliefs qu'elles encadrent. Pour cela, il faudrait, en effet, que le linteau supportant les colonnettes eût toujours été de la même longueur et qu'il fût par exemple d'un seul bloc. Tandis qu'il est en deux morceaux qu'on a dû éloigner l'un de l'autre jusqu'à l'écartement nécessaire. Ajoutons que ces deux morceaux de linteau ne vont pas ensemble, car ils ne se raccordent pas : l'un est taillé à 45 et l'autre à 90 degrés. Il faut donc voir dans l'accouplement de ces deux sculptures, non une véritable reconstitution mais un assemblage aussi rationnel que possible de fragments incomplets et disparates.

Maintenant, où ces sculptures se trouvaient-elles placées ? Sur une cheminée ou bien au-dessus d'une porte ? Rien ne permet de répondre catégoriquement. Toutefois, si on admet que, chacune prise à part, ces sculptures ont reposé, ce qui est probable, sur les parties de linteau qui les supportent maintenant, nous écarterons l'hypothèse de la cheminée. Car chaque morceau du linteau est terminé par une console taillée obliquement, ce qui laisse présumer que ces consoles étaient resserrées contre la muraille, laquelle avait la même direction oblique. Or, nous ne voyons pas une salle d'assez grand appareil pour justifier pareille décoration, n'ayant que la largeur d'une cheminée, même grande, et se trouvant ainsi construite de biais. Par contre, nous voyons très bien ces bas-reliefs placés de chaque côté d'une porte ouverte obliquement à travers le mur de ville ou celui de quelque forteresse.

2. Il existe une autre bête héraldique bien connue en Angleterre et appelée *Yale* — en français la *Centicore* — qui ne doit pas être confondue avec l'*antilope*, dont elle diffère seulement par la forme des cornes, qui sont noueuses (*corrugated*) au lieu d'être dentelées (*serrated*). Ces dentelures, très accusées sur nos blasons les plus anciens et par conséquent les plus authentiques, ne laissent aucun doute sur la nature des supports bordelais. Aussi, dans les documents postérieurs où ces dentelures sont moins apparentes, ne faut-il voir qu'une dégénérescence de la tradition non la représentation d'un animal différent.



M de L. del.

ARMES DE BORDEAUX. — VERS 1530.  
Musée des Antiques.

Inusitée en France, surtout comme support, l'antilope est au contraire fort connue à ce titre en Angleterre où elle a été un emblème du souverain, une *bête royale* particulièrement associée à Henri V, le vainqueur d'Azincourt, et à son fils Henri VI. A leur époque elle a été répandue à profusion par toute l'Angleterre et, détail à retenir, on l'a presque toujours représentée avec un collier fleurdelisé et enchaînée<sup>1</sup>. Nous en donnons (p. 29 et 30) les spécimens les plus

1. Henri V avait aussi comme emblème, outre l'antilope blanche, un cygne blanc également enchaîné et pourvu d'un collier fleurdelisé. Son fils Henri VI avait comme support une panthère en sus de l'antilope. (Ch. Boutell, *loc. cit.*, p. 228 et 264.)

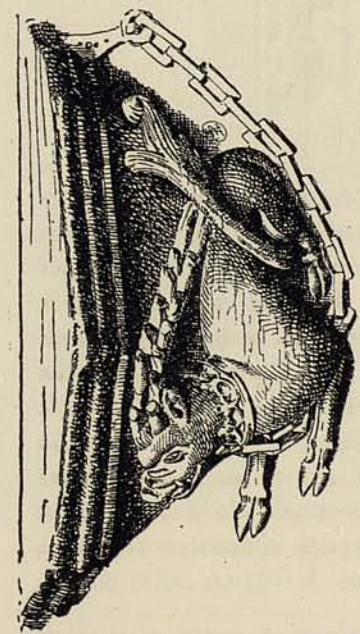
intéressants, dessinés par nous d'après les photographies qu'a bien voulu nous communiquer un heraldiste anglais des plus distingués, M. G. C. Druce, dont elles ont servi à illustrer l'étude récemment publiée sur l'antilope heraldique<sup>1</sup>.

Il ne paraît donc pas douteux que les supports de Bordeaux représentent, eux aussi, des antilopes et, tout comme le léopard, ces antilopes sont certainement un souvenir de l'occupation anglaise. Car on ne conçoit point que le hasard seul ait donné à Bordeaux, alors anglais depuis plus de deux siècles, des supports d'armoiries inconnus en France mais semblables à ceux du roi d'Angleterre, de même qu'on ne peut croire que ce soit encore le hasard qui ait passé au cou des antilopes de Bordeaux le collier fleurdelisé et les chaînes qui retiennent aussi captives les antilopes d'Henri VI. Bordeaux n'était-il donc pas assez dévoué à son suzerain pour avoir voulu lui donner une nouvelle marque d'attachement en adoptant sa bête favorite? Et le souverain lui-même ne devait-il pas assez de reconnaissance à son vassal pour avoir désiré lui octroyer l'emblème royal en souvenir de son inaltérable fidélité?

Nous signalerons encore comme armoiries du XVI<sup>e</sup> siècle, bien que leur état de mutilation et leur style mal déterminé ne permettent guère une attribution précise, les armoiries figurant sur la façade sud-ouest du clocher de Saint-Éloi, juste au-dessous de la toiture. Ces armoiries, soutenues par des animaux dont la tête a disparu, mais qui paraissent être des lions, — ou peut-être les panthères d'Henri VI<sup>2</sup> — représentent la Grosse-Cloche seule, sans léopards ni fleurs de lis, sans mer et sans croissant de lune. Le beffroi de la ville est lui-même assez dénaturé et le bourdon manque. Néanmoins, le monument est reconnaissable avec ses deux tours, son campanile central et la porte du bas. D'ailleurs, quelles pourraient bien être, hormis les siennes, des armoiries si parfaitement analogues à celles de Bordeaux et figurant sur un édifice public, sur l'église de Saint-Éloi surtout, qui était l'église des magistrats municipaux? Il est vrai que cette pierre, qui ne pourrait pas être placée là où elle se trouve si elle était entière, est en outre noyée dans un remplissage, ce qui prouve qu'elle a été encastrée après coup dans la muraille et qu'elle provient peut-être d'un autre édifice. Mais pourquoi ne

1. *The Archaeological Journal*, vol. LXVIII, p. 173 et suiv., published at the office of the Institute, London, 1911.

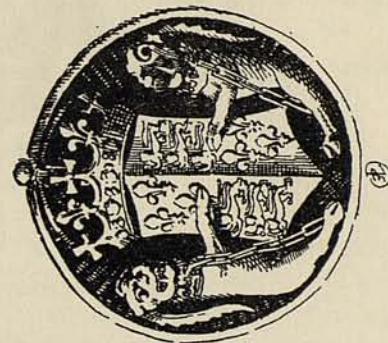
2. V. note 1, p. 27.



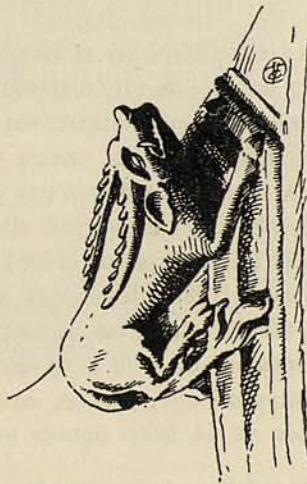
RIPON CATHEDRAL CHURCH.



SAINTE-GEORGE'S CHAPEL, WINDSOR.



TRING CHURCH, HERTFORDSHIRE.



ARMES D'HENRI VI.

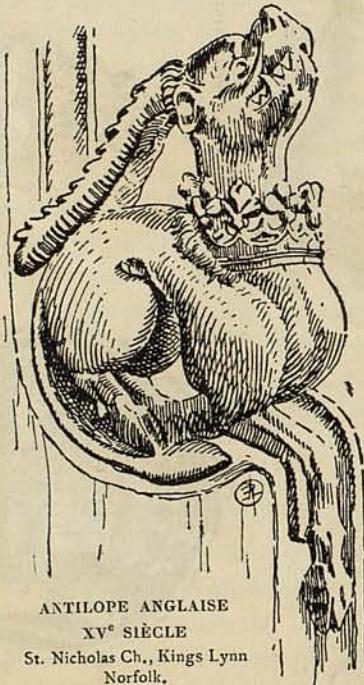
UFFORD CHURCH, SUFFOLK.  
M. de L. del.

TYPES D'ANTILOPES HERALDIQUES ANGLAISES, XV<sup>e</sup> SIÈCLE.

Saint-George's Chapel, Windsor.

proviendrait-elle pas aussi bien de quelque autre partie de l'église elle-même? En tout cas, le soin qu'on a pris de la conserver ainsi et de la placer, bien que mutilée, sur le clocher de Saint-Éloi, semble démontrer que les armes qu'elle porte sont celles de Bordeaux<sup>1</sup>.

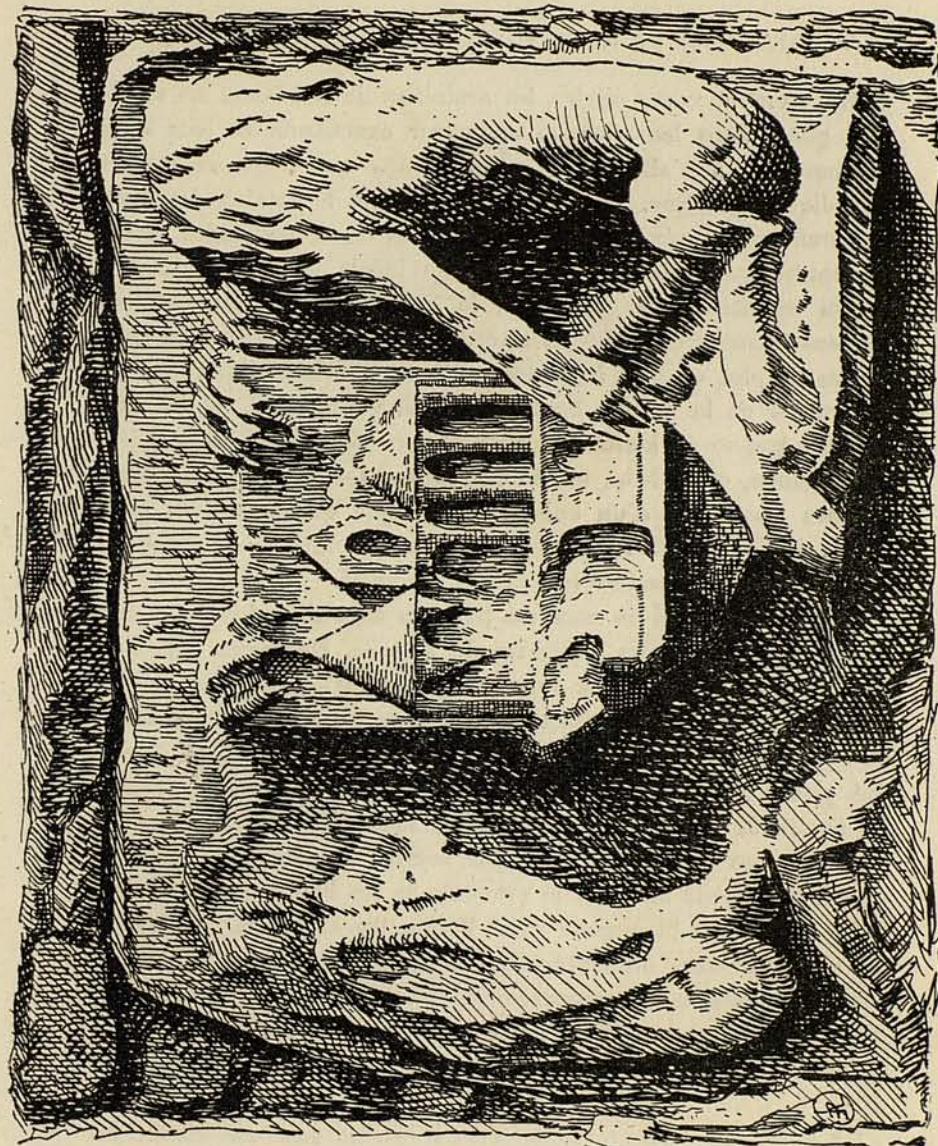
Pas plus que les armoiries observées sur le sceau de 1516, ces



ANTILope ANGLAISE  
XV<sup>e</sup> SIÈCLE  
St. Nicholas Ch., Kings Lynn  
Norfolk.

armoiries simplifiées ne nous semblent constituer un type intermédiaire de blason, une formule transitoire et passagère. A notre avis, il s'agit encore d'une de ces interprétations accidentnelles, dues aussi bien à la naïveté qu'au caprice du sculpteur, et dont le verso de la pierre trouvée rue des Augustins nous a déjà fourni un exemple. On en pourrait citer bien d'autres, tels le cartouche est de la Porte Dijeaux (1748) et le cartouche nord de la Porte Saint-Julien (1753), tous deux avec un chef sans fleurs de lis. La Grosse-Cloche était, on le sait, « une des principales marques des armes de la ville », le véritable symbole de Bordeaux, et l'on comprend que, parfois, certains esprits simplistes se soient contentés de la faire figurer seule dans le blason de la cité.

1. Cette sculpture est peu visible de la rue. Nous avons dû monter sur la toiture d'une maison de la rue Saint-Éloi pour faire le croquis reproduit p. 31.



ARMOIRIES SUR LE CLOCHER DE SAINT-ÉLOI, XVI<sup>e</sup> SIECLE (1)

M. de L. del.

## IV

LES ARMOIRIES DE BORDEAUX AUX XVII<sup>e</sup> ET XVIII<sup>e</sup> SIÈCLES

Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, les armoiries de Bordeaux ne varieront guère dans leur essence mais leur exactitude et leur style continueront à s'altérer en même temps que dégénérera l'art héraldique lui-même. La Grosse-Cloche, dont le nombre des tours et l'architecture générale changeront sans cesse, deviendra moins la représentation fidèle qu'une image idéale et symbolique du beffroi municipal. De son côté, le léopard, qu'on représentera souvent *lionné*, c'est-à-dire la tête de profil au lieu d'être de face, tendra de plus en plus à perdre son caractère héraldique pour se rapprocher de la nature. Sa longue échine, souple et fuselée, deviendra trapue et lourde, sa tête se fera plus large, sa crinière plus épaisse, et la bête, abandonnant sa pose hiératique et fière, prendra les allures d'un animal domestique et courant au petit galop. Seules, les fleurs de lys, tout en s'alourdisant, conserveront un certain caractère et l'aspect décoratif.

Du XVII<sup>e</sup> siècle, il ne nous est parvenu aucune sculpture, aucun vitrail représentant les armoiries de la ville. Bordeaux qui, non moins qu'aujourd'hui, ne manquait alors d'apposer ses armes sur tout ce qui lui appartenait, par exemple sur les tambours<sup>1</sup> de ville, les bancs<sup>2</sup> des jurats dans les églises, les fontaines<sup>3</sup>, etc, dut placer cependant son blason sur tous les édifices, sur toutes les portes de la cité. Il eut en outre bien d'autres occasions de prodiguer ses armoiries, non plus comme emblème de sa propriété, mais pour marquer le souvenir de ses bienfaits. C'est ainsi qu'en 1602 il les fit apposer dans l'église des Capucins<sup>4</sup>. Ce ne fut du reste pas sans difficultés. Les nommés Ardouin et Baradier, «maistres-massons» pompeusement qualifiés «surintendans des œuvres publiques», s'étant présentés pour apposer les armes de la ville, les religieux s'y refusèrent. Les Jurats en personne se

1, 2, 3. *Reg. de la Jurade*, t. V, p. 96 et 284. Il ne s'agit point, bien entendu, des bornes-fontaines, car il n'en existait pas encore; il est question de fontaines monumentales, telles que celles de Figueyreau, d'Audège et de la rue Bouquière, où la population venait puiser l'eau.

4. Cette église ainsi que le couvent dont elle dépendait venaient d'être construits sur l'emplacement de l'ancien hôpital de la Peste, que la Ville avait donné aux R. P. Capucins l'année précédente. Rebâti en 1768, le couvent a été occupé par le Séminaire à partir de 1804. Il sert actuellement de caserne.

rendirent alors au couvent où le frère Saint-Bonnet leur expliqua qu'il agissait du « commandement du père provincial et parce qu'en nul autre couvent il n'avoit esté mis d'armoires dans l'église, d'autant que cela pouvoit divertir la dévotion du peuple ». A quoi les jurats répondirent que c'était eux qui avaient donné le terrain pour bâtrir le couvent, qu'ils étaient « fondateurs et patrons du dict lieu et que par le contrat de la fondation il leur estoit loizable de faire mettre les armoires de la ville en tel lieu qu'il seroit advizé; qu'en le faisant, ils ne pouvoient apporter rien de mauvais, ains donner une mémoire à la postérité des bienfaits et libéralités de la Ville ». Les religieux ayant alors demandé qu'on ne mit d'armoires que dans l'église, il fut incontinent apposé trois écus : un sur chaque pilier de l'arceau d'entrée, et le troisième au sommet de cet arceau<sup>1</sup>. Quand, en 1629, les Capucins obtinrent l'autorisation d'agrandir le couvent, ce fut encore « à la charge d'y apposer les armes de la ville »<sup>2</sup>.

En 1605, comme la peste sévissait une fois de plus à Bordeaux sans qu'on parvint à enrayer le fléau, les jurats décidèrent d'envoyer à Notre-Dame de Lorette un ex-voto portant les armes de la ville : « Monsieur le maréchal d'Ornano et les jurats, » dit Tillet dans sa chronique<sup>3</sup>, « voyant avec beaucoup de douleur que la contagion s'augmentoit tous les jours & que tous les remèdes qu'on appliquoit pour guérir ce mal étoient inutiles & n'opéroient aucun effet, ils firent à Dieu le vœu que lorsqu'il aura plu à sa clémence infinie d'apaiser son courroux, retirer son fléau et garantir la dite ville de ce mal contagieux de Peste & l'en préserver, la dite ville donnera à sa Sainte Majesté & à l'honneur de la très Sainte et immaculée Vierge mère de Notre Sauveur et Redempteur Jésus-Christ, le modèle et portrait des Armoiries de la dite ville de Bordeaux, du poids de 18 marcs du pur argent, & l'envoyera à l'église Notre-Dame de Lorette pour y demeurer à perpétuité en reconnaissance de ses grands bienfaits.

» La dite lampe fut faite fort belle et délivrée au sieur Moysset, curé de Sainte-Colombe, lequel la porta et présenta à l'église Notre-Dame de Lorette où elle fut pendue et y est encore de présent<sup>4</sup>.

1. *Reg. de la Jurade*, t. I, p. 322, et *Livre des Priviléges*, p. 192.

2. *Reg. de la Jurade*, t. III, p. 38.

3. *Chroniques de Bordeaux*, Limoges, 1718, p. 200.

4. En 1718, date de l'impression de la chronique de Tillet. — Nous avons vainement demandé à N.-D. de Lorette ce qu'était devenue cette lampe.

Au globe de la dite lampe furent gravés ces vers faits par le sieur de Lamesas, Avocat en la Cour, l'un des dits jurats :

VOVIT, EXOLVIT TIBI LAMPADA, VIRGO PARENQVE  
BVRDIGALA; AFFLICTVS CIVIBUS ADFER OPEM<sup>1.</sup> »

La même année 1605, toujours pour conjurer la peste, les jurats décidèrent de faire construire un retable pour l'autel de Saint-Sébastien dans l'église des Augustins. Ce vœu n'ayant pas encore été exécuté en 1625 et la ville se trouvant à nouveau désolée par le fléau, les jurats passèrent avec un nommé Cureau, sculpteur, un contrat pour la confection de ce retable. Le « dérangement de ses affaires » ayant empêché Cureau d'exécuter ce travail, les jurats autorisèrent alors, sur leur demande, les R. P. Augustins à le faire faire eux-mêmes, « à la condition que les armes de la ville seroient sculptées et enluminées sur le chapiteau du retable »<sup>2.</sup>

En 1613, « les Feuillans ayant présenté requête à M<sup>rs</sup> les jurats pour qu'ils leur donnassent quelque chose pour aider à bâtir leur couvent, il est delibré qu'il seroit fait aux dépens de la Ville une vitre à une fenêtre du dit couvent sur laquelle seroient les armes de la Ville »<sup>3.</sup>

Enfin, le 18 juillet 1629, la Jurade prit une délibération « portant qu'il seroit donné à Carlier, sculpteur, la somme de 500 livres pour faire le mur servant de frontispice à un angle de la demylune de la Porte du Chapeaurouge et y mettre les armes du Roy, de M. le Gouverneur et de la Ville suivant le dessein agréé »<sup>4.</sup>

Mais, détruits par le temps et plus encore par les hommes, tous ces vestiges du XVII<sup>e</sup> siècle ont disparu avec les monuments qui les renfermaient<sup>5.</sup> On ne possède de cette époque que des enluminures, des gravures sur bois ou sur cuivre, des médailles et des reliures.

Les enluminures, au nombre de deux mais semblables entre elles, figurent au début et à la fin du livre des *Statuts de Bordeaux*, manuscrit in-folio sur vélin, conservé aux Archives municipales

1. *Vierge et mère, Bordeaux a fait un vœu et l'accomplit en vous offrant cette lampe; portez secours à ses citoyens affligés.*

2. *Reg. de la Jurade*, t. I, p. 525.

3. *Ibid.*, t. V, p. 459. — Le couvent des Feuillants, religieux de l'ordre de Saint-Bernard, arrivés à Bordeaux en 1589, était situé rue des Ayres. En partie occupé par le grand Lycée pendant presque tout le XIX<sup>e</sup> siècle, il a été transformé en école de filles en 1881.

4. Arch. mun. *Inventaire sommaire*. V<sup>o</sup> Fortifications.

5. On peut attribuer au XVI<sup>e</sup> siècle une pierre portant un écu ovale et trouvée en 1910 au fond des anciens fossés de la ville, lors des travaux destinés aux agrandissements de la Faculté de médecine. Très rongée et dégradée, par l'eau semble-t-il, cette pierre, d'abord déposée à la Faculté de médecine, puis au Musée des Antiques, ne présente plus que des traces informes de sculptures.



I  
ARMOIRIES SUR LA GROSSE CLOCHE  
1775



II  
ENLUMINURE DU LIVRE DES STATUTS  
XVII<sup>e</sup> SIÈCLE



et datant du commencement du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Les armes de la

1. La *Monographie* (t. III, p. 553) attribue ces enluminures au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. M. Augier (*Notes archéologiques*, Société Archéologique, t. II, année 1887, p. xc) et M. C. Jullian (*Histoire de Bordeaux*, p. 386), précisent et donnent, l'un la date de 1540, l'autre celle de 1541.

La première est purement fantaisiste, car, contrairement à ce qu'avance M. Augier, le manuscrit n'est pas « daté »; il ne contient non plus rien qui permette de suppléer la date de 1540.

Quant à celle de 1541, sans doute basée sur ce que, d'après le manuscrit lui-même, la rédaction de ce dernier aurait commencé « Rostaing de Monadey étant sous-maire », ce qui donne effectivement la date de 1541, elle n'est vraie qu'en apparence, ce manuscrit n'étant que la *copie* du livre commencé cette année-là et terminé, semble-t-il, en 1542.

Tout démontre, en effet, qu'il s'agit bien d'une copie. D'abord, l'écriture du manuscrit et le style même des armoiries, tous deux caractéristiques du XVII<sup>e</sup> siècle. Ensuite, cette particularité qu'au lieu d'être revêtus, comme original, de signatures autographes, le manuscrit porte ces mentions : *Signé Decazau, signé Labouret, etc.* Enfin, cette autre circonstance qu'entre deux articles des Statuts, publiés par exemple en 1541, on en voit figurer d'autres datant de 1568 et 1570, intercalations que l'original, terminé en 1542 ou environ, n'aurait évidemment pas contenues et qui font remonter la copie à 1570 au plus tard. Ajoutons que, sauf peut-être la dernière page, cette copie tout entière a été visiblement écrite par la même main et d'affilée. Or, comme elle mentionne un arrêt du Parlement de 1584, c'est même à cette date seulement qu'en remonterait l'exécution.

Au reste, le manuscrit fût-il réellement de 1541-1542, voici qui empêcherait que les armoiries qu'il contient et qui seules nous intéressent fussent nécessairement de la même époque : c'est qu'elles se trouvent peintes hors texte, sur des feuillets de garde dont certains sont encore inutilisés, et qu'elles ont pu être peintes après coup, comme on pourrait encore en peindre de nouvelles aujourd'hui. Remarquons aussi que le manuscrit n'étant pas dans sa reliure originale, ces feuillets de garde eux-mêmes peuvent n'être pas contemporains du manuscrit.

Comparant les enluminures des Statuts, où la Grosse-Cloche a quatre tours, avec le vitrail de Saint-Seurin, où elle n'en possède que trois, la *Monographie* explique cette différence à l'aide des réparations qui, selon de Lurbe (*Chronique*, p. 36), auraient été apportées au monument en 1449, à la veille du départ des Anglais. Elle en conclut que, sous la domination anglaise, la Grosse-Cloche affectait une forme différente de celle qu'elle a eue depuis.

C'est une erreur.

Tout d'abord, en effet, nous savons que dès 1246 la porte Saint-Eloi était défendue par *six* tours accouplées deux à deux, ce qui exclut l'hypothèse d'une tour centrale entre deux ou plusieurs autres. Ensuite, de Lurbe dit seulement que les tours ont été « élevées jusques au haut », ce qui signifie que les réparations auraient porté sur la hauteur, non sur le nombre des tours. Enfin, sur la pierre armorée de la rue des Augustins, pierre qui est indiscutablement de la période anglaise et plutôt antérieure que postérieure à la verrière de Saint-Seurin, la Grosse-Cloche compte bien quatre tours et non trois.

Quant à cet exhaussement des tours, a-t-il lui-même réellement eu lieu, et la date de 1449, tout au moins, est-elle exacte? Il y a lieu d'en douter. Car, si l'on compare entre eux les blasons antérieurs et postérieurs à 1449, on voit que les tours de la Grosse-Cloche ont partout la même hauteur : elles finissent juste au-dessus de la baie où se trouve le bourdon, et les créneaux passant par le sommet de cette baie font avec les créneaux des tours une ligne sensiblement horizontale. Du reste, voici une autre preuve que les tours n'ont pas été surélevées en 1449. Elle nous est fournie par Leo Drouyn, qui, après tant d'autres, a répété l'erreur de de Lurbe et qui, sans s'en douter, l'a rectifiée en voulant donner des précisions : « En 1449, dit-il, des réparations importantes furent faites à la porte Saint-Eloy... On refit l'arcade extérieure de la porte et la baie sous laquelle se balance le bourdon de la ville. » (*Bordeaux vers 1450*, p. 79.) Si la baie a été *refaite* en 1449, c'est qu'elle existait auparavant. Or, l'existence de cette baie, construite entre les deux tours et s'amorçant sur elles, est inséparable de leur propre existence. Le sommet des tours atteignait donc celui de la baie dès avant 1449, et comme il n'est pas établi ni même allégué que les tours aient jamais dépassé ce niveau, c'est qu'elles n'ont pas été surélevées à cette époque.

A propos de ces réparations de 1449, la *Monographie* (p. 106) dit encore que « c'est alors très probablement que les quatre tours principales furent coiffées d'une charpente conique avec couverture d'ardoise que le blason de la ville ne tarda pas à reproduire ». C'est encore une erreur, car sur la pierre de la rue des Augustins et sur la verrière de Saint-Seurin, tous documents antérieurs à 1449, les tours de la Grosse-Cloche sont déjà coiffées de toitures coniques.

ville y sont figurées avec leurs émaux et métaux, mais il n'y a rien de particulier à en retenir si ce n'est que la *mer* est *d'argent*. Le léopard est d'un assez beau style tout en manquant de caractère. Le chef, exagérément étroit, n'a même pas la moitié de sa largeur normale. Enfin, à la place de supports, l'écu est entouré de deux branches d'olivier et timbré d'une couronne comtale que nous voyons apparaître pour la première fois (*pl. IV*).

Tous ceux qui ont parlé<sup>1</sup> de cette couronne, que par la suite on retrouve fréquemment, ont voulu y voir une allusion à la possession du comté d'Ornon acquis par les jurats le 17 décembre<sup>2</sup> 1409 de Henry Lhoët, archevêque d'York. Nous croyons plutôt à une coïncidence. Car si Bordeaux avait tenu à rappeler de la sorte le titre attaché à sa terre seigneuriale, il n'eût pas manqué de le faire dès le début. Il ne se fût même pas contenté sans doute de la couronne comtale; il eût aussi employé parfois la couronne de baron, puisqu'il possédait également la baronnie de Veyrines et celle de Montferrand, la première de Guyenne. Or, pas un des blasons, nous ne dirons pas du xve, — car ceux-ci peuvent être antérieurs à l'acquisition du comté d'Ornon, — mais du xvi<sup>e</sup> siècle, blasons fort importants cependant et quasi officiels, tel celui du livre de Tarequa, de 1519, dédié à la municipalité bordelaise et commandé par elle, ou bien ceux des *Coutumes* imprimées par Gerlier en 1528, de l'*Antiquité de Bourdeaus* (1565 et 1574), de la *Chronique de De Lurbe* (1590), de la pierre trouvée rue des Augustins, pas un des blasons du xvi<sup>e</sup> siècle ne porte la couronne comtale. D'autre part, c'est chose bien connue, que l'usage introduit au xvii<sup>e</sup> siècle et encore suivi de nos jours, de timbrer les armoiries de couronnes de duc, de marquis, de comte et de baron auxquelles les possesseurs de ces armoiries n'ont généralement aucun droit. S'il est vrai que quelques-uns y ont cherché l'usurpation d'un titre nobiliaire, la plupart, même ceux dont le droit était incontestable, n'y ont vu qu'un motif de décoration héraldique. Et il se pourrait que Bordeaux lui-même n'ait pas eu d'autre raison de timbrer ses armes d'une couronne comtale. Nous le croirions d'autant plus volontiers que la ville de Toulouse, par exemple, qui n'a jamais possédé aucun comté, timbre cependant ses armes d'une couronne de comte.

1. Not. Augier, *Société Archéologique*, 1887, p. xci; Comte de Chasteigner, *Ibid.* 1888, p. xliv; *Monographie de Bordeaux*, t. I, p. 104 et 106.

2. La *Monographie* (t. I, p. 104) indique par erreur le mois de *septembre*.

Comme armoiries gravées du XVII<sup>e</sup> siècle, nous citerons celles qu'on voit sur les frontispices des ouvrages suivants :

1<sup>o</sup> *Chronique Bourdeloise*, de Jean Darnal, imprimée chez Simon Millanges en 1619. — Grosse-Cloche presque méconnaissable, avec un corps principal en forme de pagode et une tourelle de chaque côté. L'horloge apparaît pour la première fois<sup>1</sup>. — C'est à peu près le même dessin qui a été gravé sur la vue cavalière de Bordeaux par Jollain (vers 1665) et sur celle de Nicolas Berey (1669).



1619.

« CHRONIQUE BOURDELOISE », DE DARNAL.

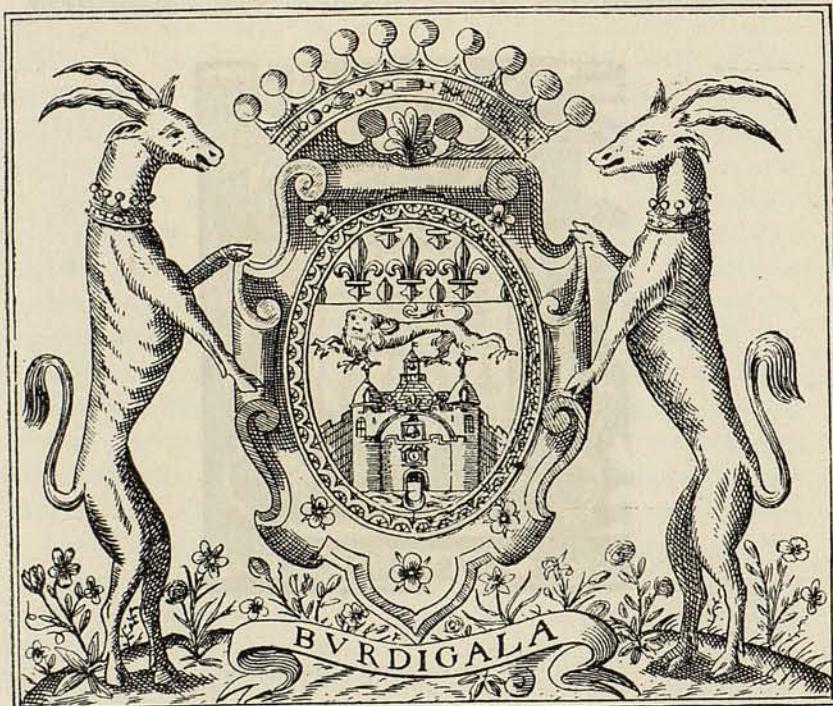
Comme supports, les deux *antilopes*. Cette gravure, qui semble avoir été faite pour être apposée sur les placards de la municipalité, figure déjà sur une ordonnance des jurats du 5 juillet 1618, signée Darnal (Arch. mun., AA 20).

2<sup>o</sup> *Supplément des chroniques de la Noble Ville et Cité de Bourdeaus*, par Jean Darnal, imprimé en 1620 chez Jacques Millanges. — Grosse-Cloche assez banale, avec deux tours seulement et l'horloge. A noter les sonneurs de trompettes debout au sommet des tours. Comme supports, les antilopes. — Couronne comtale.

1. Cette horloge était celle de la rue Saint-James, posée avant 1556 (*Anciens Statuts de Bordeaux*, S. Millanges, 1593, p. 38). Celle de la façade sud date seulement de 1757 (Baurein, ms., p. 83).

3<sup>e</sup> *Histoire des Mouvemens de Bordeaux*, par Jacques Fonteneil, imprimée à Bordeaux chez J. Mongiron-Millanges en 1651. — Grosse-Cloche absolument fantaisiste, avec trois tours, et où la *Monographie* a voulu voir encore le monument tel qu'il était sous la domination anglaise (*t. III, p. 554*).

4<sup>e</sup> *Chronique Bourdeloise*, imprimée par J. Mongiron-Millanges



1620.

« SUPPLÉMENT DES CHRONIQUES », DE DARNAL.

en 1672. — Armoiries naïves et mal gravées. On y voit un léopard *lionné*, c'est-à-dire avec la tête de profil au lieu d'être de face et, pour la première fois, apparaît autour du blason la devise bordelaise :

LILIA SOLA REGVNT LVNAM, VNDAS, CASTRA, LEONEM

devise qui n'est, en somme, que la description des armoiries elles-mêmes de Bordeaux. Elle signifie que le roi de France, seul, étend

sa domination sur Bordeaux, sur la Grosse-Cloche et sur le Léopard de Guyenne.

De quand date cette devise?

La *Monographie* (t. III, p. 552) la fait remonter à 1453<sup>1</sup>, au départ des Anglais. « Cette supposition, dit-elle, est confirmée



1650.

« MOUVEMENS DE BORDEAUX », DE FONTENEIL.

par les deux distiques suivants que l'on trouve à la dernière page du *Livre des Bouillons*<sup>2</sup>, le premier une seule fois, le second en écritures variées, comme pour mieux affirmer le triomphe.

Le premier, célébrant évidemment la reprise de Bordeaux par les Anglais, en 1452, est :

*Francia Francorum era<sup>t</sup> olim nobiliorum;  
Jam perdit florem, leopardus capit honorem.*

1. Dans le tome I, page 106, elle le fait remonter avec plus de raison au XVI<sup>e</sup> siècle.

2. Registre en vélin contenant les anciens priviléges de Bordeaux et conservé aux Archives municipales. Ainsi nommé parce que la reliure était protégée par cinq clous de cuivre ou *bouillons* fixés au milieu et à chaque angle des plats.

La seconde réplique, après la deuxième conquête par les Français, en 1453 :

*Anglia Anglicorum erat olim nobiliorum;  
Jam perdit honorem, flos regnat superiorem.*

Si nous comprenons bien, on fait remonter la devise *Lilia sola regunt...* à 1453 parce qu'elle serait un cri de triomphe contre les Anglais, cri analogue à celui que renferme le second distique, lequel daterait également de 1453. Mais, pour raisonner ainsi, il faudrait commencer par établir que la devise bordelaise fut bien un cri



1672.

« CHRONIQUE BOURDELOISE ».

de victoire. Or, rien ne le prouve. Tout démontre au contraire l'invraisemblance d'une pareille hypothèse, notre ville, s'il est vrai qu'elle a tant regretté les Anglais, n'ayant certainement pas pris une devise célébrant leur départ.

Il faudrait démontrer aussi que le distique auquel on compare la devise date bien lui-même de 1453, ce qui est contestable. En effet, si son écriture permet de l'attribuer au xv<sup>e</sup> siècle, sa signification n'est qu'une présomption, très faible du reste, et non point une preuve qu'il est de 1453<sup>1</sup>. D'ailleurs, fût-il prouvé que le

1. Nous en dirons autant du premier distique, attribué à 1452 seulement à cause de sa signification, lui aussi. Car, suivant nous, ces deux distiques ne sont nullement l'œuvre des Anglais et des Français célébrant tour à tour leur « triomphe »

distique date réellement de cette époque et que la devise a bien le sens qu'on lui prête, ce distique et cette devise ne seraient pas nécessairement contemporains l'un de l'autre. Car le souvenir de la domination anglaise, laquelle a duré près de trois siècles, est resté assez longtemps vivace pour que la devise soit née bien après 1453. Ce qui est certain, c'est qu'on n'en trouve pas trace avant 1620<sup>1</sup>.

Si elle n'est pas tout simplement due à la fantaisie de son auteur, cette devise, selon nous, n'est qu'une banale affirmation de l'autorité royale. C'est d'ailleurs l'interprétation qu'en donne tout le premier le chroniqueur Darnal, sans doute aussi bien renseigné

1653<sup>2</sup>.1730<sup>3</sup>.1701<sup>4</sup>.

que nous-même à cet égard et qui, s'il se fût agi de quelque cri de revanche, n'eût probablement pas manqué d'y faire allusion : « ...*Lilia sola regunt, etc...* », écrit-il, qui est autant à dire que les fleurs de lys seules, c'est-à-dire l'*authorité du Roy régilt, gouverne et dompte* ces lyons, ces châteaux, ce port lunaire et, que, en effet la Ville de Bourdeaux *ne recognoit* autre après Dieu *que son Roy*. »

D'autres armoiries de Bordeaux, qui figurent dans un manuscrit de la Bibliothèque Mazarine<sup>5</sup> ont été signalées en 1888<sup>6</sup> par M. de Chasteigner comme reproduites dans la revue *Le Hérault*

sur le registre municipal. Le procédé eût été au moins singulier. Ils sont l'œuvre du clerc de ville, du notaire-greffier ou bien encore de ces « élèves-jurats » dont les signatures barrent en tous sens les dernières pages du registre. Ce sont eux qui ont exercé leur verve et leur plume à écrire ces distiques, comme ce sont eux qui ont intercalé entre ces distiques des phrases inachevées et des sentences du goût de celles-ci :

*Omnis homo debet amare suum, pariterque magistrum.*

*Vinum bonum posuit super mensam domini sui, est...*

*Quomodo si et istud, quoniam virum non cognosco? respondit Angelo.*

Et cela suffit à nous dire l'importance qu'il convient d'ajouter à tout ce griffonnage d'écolier que la *Monographie* a trop pris au sérieux.

1. Darnal, *Supplément des chroniques*, p. 13.

2. *Jeton de l'Ormée*. Cliché tiré de l'*Histoire de Bordeaux*, par M. C. Jullian.

3. *Contrat d'acquisition du comté d'Ornon* (copie), Bordeaux, Lacornée, 1730.

4. *Anciens et nouveaux Statuts de Bordeaux*, Bordeaux, Simon Boé, 1701.

5. *Armorial des familles et des villes*, n° 3075.

6. Société Archéologique, 1888, XLIV.

*d'Armes*<sup>1</sup>. Ces armoiries, d'un style et d'une facture plus que médiocres, n'apportent aucune contribution utile à notre étude. Nous n'en parlons qu'à raison de l'importance exagérée qu'on a paru leur attribuer et parce que la légende des armes indique une *mer d'azur*, précision intéressante pour la détermination que nous aurons à faire plus loin des émaux du blason bordelais. D'après



1697.

SUPER-LIBRIS D'UN LIVRE DE PRIX DU COLLÈGE DE GUYENNE.

M. de Chasteigner, ces armoiries dateraient du XVI<sup>e</sup> siècle, « entre François I<sup>r</sup> et Henri IV, » écrit-il. Selon nous, leur style, mais surtout l'écriture très caractéristique de la légende qui les accompagne et que M. de Chasteigner n'a peut-être pas vue, les ferait plutôt attribuer au XVII<sup>e</sup> siècle.

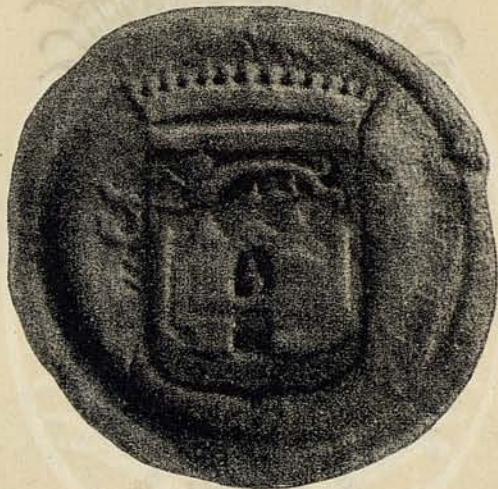
Comme médailles, nous signalerons les jetons dits *de l'Ormée*, frappés en 1653, après la réduction d'un parti de frondeurs bordelais que commandait le boucher Dureteste et qui terrorisa la

1. Paris, Victor Bouton, 1877, t. II, p. 306.

ville pendant deux ans. Les factieux se réunissaient sur une place complaintée d'ormeaux et qui s'étendait du Fort du Hâ à la porte Sainte-Eulalie. On l'appelait *l'Ormée*, et les mutins devinrent les *Ormistes*.

Mentionnons enfin les reliures des prix décernés par le Collège de Guyenne à ses élèves et en particulier celle du *Quintilien* donné en 1697 au jeune de Malvin<sup>1</sup> et dont nous reproduisons les armoiries figurant sur les plats (p. 42)<sup>2</sup>.

Quant aux armoiries du XVIII<sup>e</sup> siècle, nous aurons signalé toutes



1778.

SCEAU DE LA JURADE.

(Lettres de Bourgeoisie.)

celles pouvant offrir quelque intérêt en mentionnant certains bois qui figurent dans des ouvrages de 1701 et de 1730, bien que leur style les appartenne plutôt au siècle précédent. Nous en dirions autant d'un sceau appendu à des lettres de bourgeoisie de l'année 1778 (p. 43).

Citons encore, comme armoiries du XVIII<sup>e</sup>, celles qui figurent sur des poids en plomb conservés au Musée et celles qu'on voit sur les jetons de la Jurade frappés en 1775 et qui portent en exergue :

1. Sans doute Geoffroy de Malvin, né en 1684 et conseiller clerc au Parlement de Bordeaux en 1709.

2. Nous remercions vivement le D<sup>r</sup> Ludovic Bouland de nous avoir communiqué ce *super libris*, paru dans le *Bulletin du Bibliophile* des 15 novembre-15 décembre 1913, avec son intéressant article sur les *Livres aux armes de la ville de Bordeaux*.

*Munificentia Urbis Burdig.*; celles du piédestal de la statue équestre de Louis XV, place Royale (1743), de la Porte Dijeaux et de la Porte Saint-Julien, toutes trois avec un chef d'azur sans fleur de lis; enfin celles qui se trouvent sur le bourdon lui-même de la



1748.

ORDONNANCES DES JURATS<sup>1</sup>.

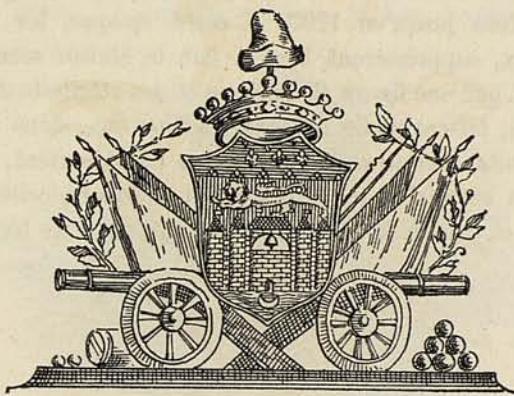
1775.

JETON DE LA JURADE.

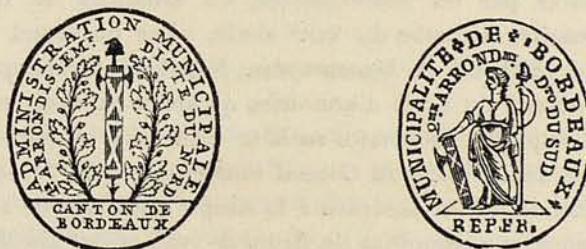
Grosse-Cloche et qui datent de 1775. Ces dernières sont fort décoratives et représentent le monument d'une façon très fidèle. La reproduction que nous en donnons (*pl. IV*) a été exécutée d'après un estampage fait par nous sur la cloche elle-même.

1. Cliché obligeamment communiqué par M. Ernest Labadie.

La *Monographie*<sup>1</sup> dit par erreur que « Bordeaux perdit ses armes pendant la nuit du 4 août 1789, lors de la suppression des titres nobiliaires... » En effet, ce sont les priviléges de la noblesse qui ont été abolis dans la nuit du 4 août, ce ne sont pas les titres nobiliaires et encore moins les armoiries, lesquelles ne sauraient leur être assi-



1790.

CONGÉ DE LA GARDE NATIONALE<sup>2</sup>.SCEAUX DES ADMINISTRATIONS MUNICIPALES SOUS LE DIRECTOIRE<sup>3</sup>.

milées. La noblesse héréditaire et les armoiries ne furent supprimées que par un décret de l'Assemblée Nationale du 19 juin 1790. Bordeaux n'en continua pas moins à user de ses armoiries, qu'il mit seulement au goût du jour en les surmontant du bonnet phrygien. Cela dura jusqu'au mois de novembre 1790. A ce moment, la municipalité décida de supprimer complètement les armes de la ville « afin de rendre plus efficace » l'ordre donné aux Bordelais

1. T. III, p. 107.

2. Arch. dép. de la Gironde, L 699. — Nous remercions notre excellent ami M. R. Brouillard de nous avoir signalé ces armoiries.

3. Cliché tiré de la *Monographie*.

de faire disparaître de dessus les portes de leurs maisons toutes les armoiries qui s'y trouvaient. Et le graveur Lavaud fut chargé d'exécuter un nouveau sceau municipal<sup>1</sup>. Ce sceau, qui ne se distinguait de l'ancien que par la substitution du bonnet de la liberté à la couronne comtale — le blason lui-même n'ayant été ni supprimé ni même modifié — ce sceau fut employé jusqu'en 1792<sup>2</sup>, peut-être même jusqu'en 1793. A cette époque, les Terroristes, plus radicaux, supprimèrent tout à fait le blason séculaire qu'ils remplacèrent par une figure allégorique et des attributs divers : bonnet phrygien, faisceaux de licteurs, haches, etc., dans le genre de ceux reproduits ci-contre. Ces emblèmes constituaient, en somme, de véritables armoiries, mais, cette fois, c'étaient celles des révolutionnaires et il n'en fallait pas davantage pour les légitimer.

## V

LES ARMOIRIES DE BORDEAUX DU XIX<sup>e</sup> SIECLE A NOS JOURS

Supprimées par les sans-culottes, les armoiries de Bordeaux allaient renaître à l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle. « Par un décret impérial du 17 mai 1809, dit la *Monographie*, Napoléon décida qu'aucune ville ne jouirait du droit d'armoiries qu'après en avoir reçu l'autorisation expresse. Bordeaux se hâta d'en faire la demande à la suite d'une délibération du Conseil municipal du 13 octobre 1809. Cette demande lui fut accordée à la simple condition de remplacer dans les anciennes armoiries les fleurs de lys par des abeilles d'or. » Nous n'avons retrouvé aucun spécimen de ces armoiries.

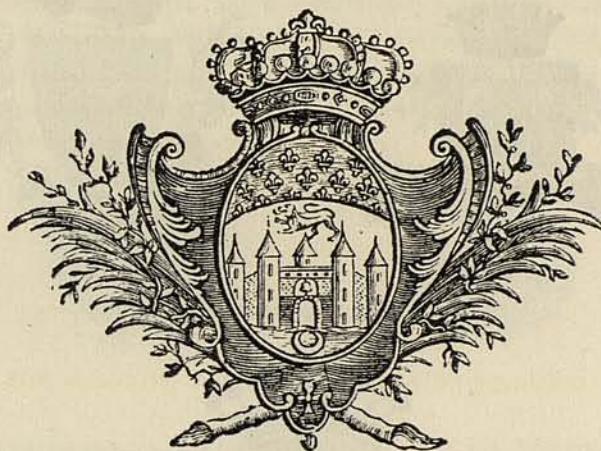
« Une ordonnance de Louis XVIII, du 26 septembre 1814, autorisa les villes de France qui désiraient reprendre leur blason à se pourvoir auprès de la Commission du Sceau et, par décret du 28 août 1816, la ville de Bordeaux reprit ses anciennes armoiries. » Cette assertion de la *Monographie* n'est qu'en partie exacte. Bordeaux, en effet, n'avait pas attendu le décret de 1816 ni même l'ordonnance de septembre 1814 pour reprendre ses anciennes armoiries. Il les avait remises en usage dès le mois de mars 1814, lors du retour des Bourbons, comme en témoignent celles que

1. Arch. mun., D 88, fol. 46, 50 et 52.

2. Arch. dép. de la Gironde, L 1101.

nous reproduisons ici et qui sont tirées d'une proclamation du comte Lynch, alors maire de Bordeaux.

« Quelques mois plus tard, poursuit la *Monographie*, le 15 mars 1817, des lettres patentes revêtues de la signature royale venaient donner de ces armoiries une description officielle mais parfaitement erronée. La herse n'existe plus, la porte, donjonnée et accostée de quatre tours, est appelée *château*; le *lion*, passant au lieu du



MARS 1814.

AFFICHE MUNICIPALE.

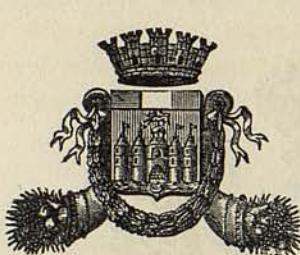
léopard, est si petit et ressemble tellement à un lion-girouette que, dans les années qui vont suivre, on le transformera en véritable girouette. La mer est au naturel... Ce document fantaisiste va être reproduit sur les documents officiels, gravé sur les médailles et ornera, jusqu'en 1874, tous les documents publiés, avec la modification, à partir de 1830, du chef fleurdelisé remplacé par une bande tricolore, ce qui, au point de vue héraldique, était un contresens puisque la tierce-partie se confond avec le champ de gueules<sup>2.</sup> »

C'est malheureusement un spécimen de ces armoiries, rendues plus inesthétiques encore par les cornes d'abondance, lourdes et communes, qui servent de supports, qu'on a sculpté dans la pierre au-dessus du portail de la mairie, vers 1835. On y voit un léopard

1. Arch. mun., carton R.

2. Cette bande était une faute de goût, mais elle n'était pas un contresens. Car si la science héraldique interdit qu'on superpose deux émaux ou deux métaux, du moins permet-elle de les juxtaposer; ils sont alors dits *cousus*.

lionné. L'écu est timbré d'une couronne murale, appelée aussi urbaine, laquelle « remplaça momentanément la couronne comtale », dit la *Monographie*. Cette couronne murale n'était d'ailleurs pas une nouveauté. L'ancien régime, contre lequel on la chargeait sans doute de protester, l'avait lui-même employée, témoin le blason

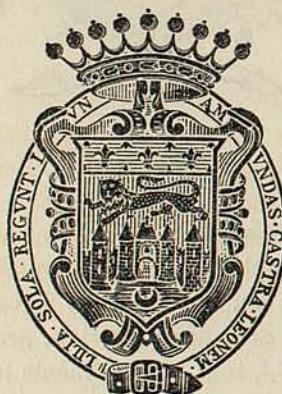


1844-1896



1892-1914

TIMBRE MUNICIPAL.

PUBLICATIONS MUNICIPALES<sup>1</sup>.

1867-1913

de la Porte Dijeaux (1748) et celui de l'escalier du Grand-Théâtre (1780). Ce type d'armoiries a figuré sur la correspondance et les placards de la Mairie de 1844 à 1896 environ. En 1892, on avait déjà inauguré un nouveau type qui est seul en usage depuis 1896.

« Entre temps, en 1828, on frappa des médailles pour le Conseil municipal, mais on y grava un lion-girouette tellement minuscule qu'il faut savoir qu'il existe pour le distinguer.

1. Ces armoiries ont été composées et dessinées par le baron de Verneilh en 1867.

Nous signalerons une originalité de cette époque. Plusieurs Sociétés, les Courtiers, la Société du Nouveau Marché aux bestiaux, etc., firent frapper des médailles sur le modèle de celles de la ville, c'est-à-dire présentant un lion-girouette presque invisible, mais portant en chef, au lieu de fleurs de lis, trois croissants ainsi disposés : .

En 1874, on fit une reconstitution des armes, mais elles fourmillent encore d'erreurs : le lion est de profil, la herse n'existe pas.

Le 23 août 1874, la municipalité fit frapper à l'occasion de la reconstruction de Saint-Louis, de grandes médailles commémora-



VERS 1880<sup>1</sup>.

tives dont le type, comme forme extérieure, fut désormais utilisé pour les inaugurations ; mais, dans cette première médaille, le lion minuscule joue encore son rôle. L'année suivante, le 25 mai 1875, on frappa une nouvelle médaille pour la pose de la première pierre du Musée, mais on changea le lion de la médaille précédente en un lion léopardé<sup>2</sup> qui tient à peu près la largeur de l'écu.

Enfin, en 1878, le Comité de l'Exposition universelle ayant demandé à la Mairie un spécimen des armes de la Ville, celles-ci furent reconstituées avec soin<sup>3</sup>. Cette reconstitution, quoique bien plus exacte que les précédentes, présentait quelques défectuosités. Elle a cependant servi de type depuis cette époque.»

Ces « défectuosités », que la *Monographie* ne précise pas, résident selon nous dans l'aspect encore trop conventionnel donné à la Grosse-Cloche, dans ces oriflammes fantaisistes qui claquent au haut des tours, mais surtout dans la faute qui a consisté à faire une *mer d'argent* au lieu d'une *mer d'azur*. Néanmoins, l'ensemble

1. Ces deux types, très fortement inspirés des armoiries de l'*Antiquité de Bourdeaux* de 1574 (p. 25), paraissent avoir été créés pour servir d'*ex libris* à feu Henri Bordes, le bibliophile bordelais bien connu, dans les livres de qui on les rencontre souvent.

2. Il faudrait dire *léopard lionné*. La *Monographie* commet plusieurs fois cette erreur.

3. Par M. Gaullieur, archiviste de la Ville.

est équilibré, décoratif, et nous regrettons que ce type, en somme excellent, n'ait pas plus souvent servi de modèle. Il nous eût épargné tous ces blasons incohérents et bâtards où l'ignorance le dispute au mauvais goût et qu'on retrouve jusque sur les pièces officielles. Les monuments publics, sans compter l'Hôtel de Ville lui-même, nous en offrent eux aussi de trop nombreux exemples. Nous citerons entre autres : les portes de la grille du Jardin-Public (léopard *lionné* et même *contourné*) ; les pavillons du Musée de peinture (léopard *lionné*) ; la porte principale de la Chartreuse (on ne sait trop à quel genre de quadrupède attribuer l'animal qui représente le léopard) ; le Monument du cardinal Lecot, à Saint-André (armoiries informes) ; le monument Carnot, place Richelieu (ensemble très médiocre et croissant *contourné*) ; l'ancienne caserne des Pompiers, rue du Palais-de-Justice, le Marché aux veaux (léopards *lionnés*), et d'une façon générale, toutes les Écoles ; enfin, un monument tout récent, celui de la place Magenta, dont les armoiries, particulièrement « sabotées », ne déparent point le reste de l'œuvre.

Nous ne dirons rien des couronnes lourdes et disgracieuses, aux pointes hérissées et démesurément longues, et qui écrasent de leur masse tous ces blasons sur lesquels elles ont aussi le tort de ne pas reposer, ce qui est en effet une faute de goût et un contresens quand la couronne ne se trouve pas soutenue par quelque motif d'ornementation. Nous ne parlerons pas non plus de ces banderoles convulsées, faites pour recevoir la devise bordelaise et qui, si elles peuvent cacher exceptionnellement dans leurs replis tout ou partie d'une lettre dont la suppression ne défigure pas le mot auquel elle appartient, doivent néanmoins être assez judicieusement disposées pour ne pas absorber des mots entiers — les principaux surtout — et faire disparaître la moitié de cette légende, ce qui est arrivé pour le monument de la place Magenta, sur lequel on ne lit plus que ces mots inintelligibles :

....REG.... T LVNAM VNDAS CASTRA LEO....

Seules, les armoiries du monument Gambetta, sculptées dans le marbre blanc, se distinguent, au milieu de ce chaos, par l'exactitude et la finesse du détail, par la consciencieuse habileté de l'exécution. Peu s'en est fallu qu'elles ne fussent parfaites. Les fleurs de lys sont d'un style très pur, et la Grosse-Cloche, très étudiée et très vraie, quoique les murs reliant les tours soient de hauteur exagérée, est de proportions superbes. Malheureusement, le léopard

est excessif de saillie et insuffisamment stylisé et héraldique; il est trop nature. Ce n'est pas non plus un lion qu'on a représenté, mais une lionne, car la bête n'a point de crinière. Regrettions encore les raies horizontales faites pour simuler l'azur du chef et les gueules du champ. Ces raies, acceptables et même indiquées en gravure parce qu'elles mettent en relief les pièces de l'écu, deviennent inutiles et préjudicent même à l'effet général quand ces pièces, sculptées comme ici dans la matière, se détachent d'elles-mêmes par le jeu des lumières et des ombres. Les belles sculptures classiques ne portent pas trace de cette représentation factice des émaux et des métaux.

## VI

CONCLUSION.—CE QUE DOIVENT ÊTRE LES ARMES DE BORDEAUX  
ESSAI DE BLASON ET DE LÉGENDE TYPES

Nous terminerons ce rapide historique par l'étude des diverses pièces composant les armoiries de Bordeaux. Après avoir reconstitué celles-ci de la manière qui nous paraîtra le mieux s'accorder avec l'histoire et les règles du blason, nous essaierons de fixer le modèle type et la véritable description héraldique du blason bordelais.

Tout d'abord, nous parlerons de la pièce principale de l'écu, c'est à-dire de la forteresse, *castra*, qui en occupe le centre. On sait qu'il ne s'agit point là d'une forteresse idéale et symbolique, mais d'un monument réel appelé la Grosse-Cloche. C'est donc un contresens que de représenter, comme on le fait généralement, ce monument sous un aspect différent du sien. On doit, au contraire, le figurer le plus possible avec sa véritable physionomie. Nous disons seulement «le plus possible», parce que la Grosse-Cloche ne saurait être représentée de façon rigoureusement exacte. On ne peut, en effet, sans fausser légèrement ses proportions, la placer entre le léopard et la mer, de même que pour équilibrer l'édifice il faut l'accoster d'au moins deux des tours qui le défendaient autrefois mais qui ont disparu. Du reste, ces tours ont toujours figuré dans le blason, et c'est une raison nouvelle de les y maintenir. Enfin, pour rendre au monument sa simplicité et sa sévérité premières et en faire une pièce plus héraldique, on supprimera certaines adjonctions relativement modernes, telles que l'horloge, la balustrade de fer forgé du premier étage et, au moins en cet endroit, on rétablira les créneaux du Moyen-Age.

La charpente qui soutient le bourdon sera apparente, comme sur les armoiries de 1574, et la porte du monument sera pourvue d'une herse levée telle qu'on en voit déjà une sur les blasons des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles.

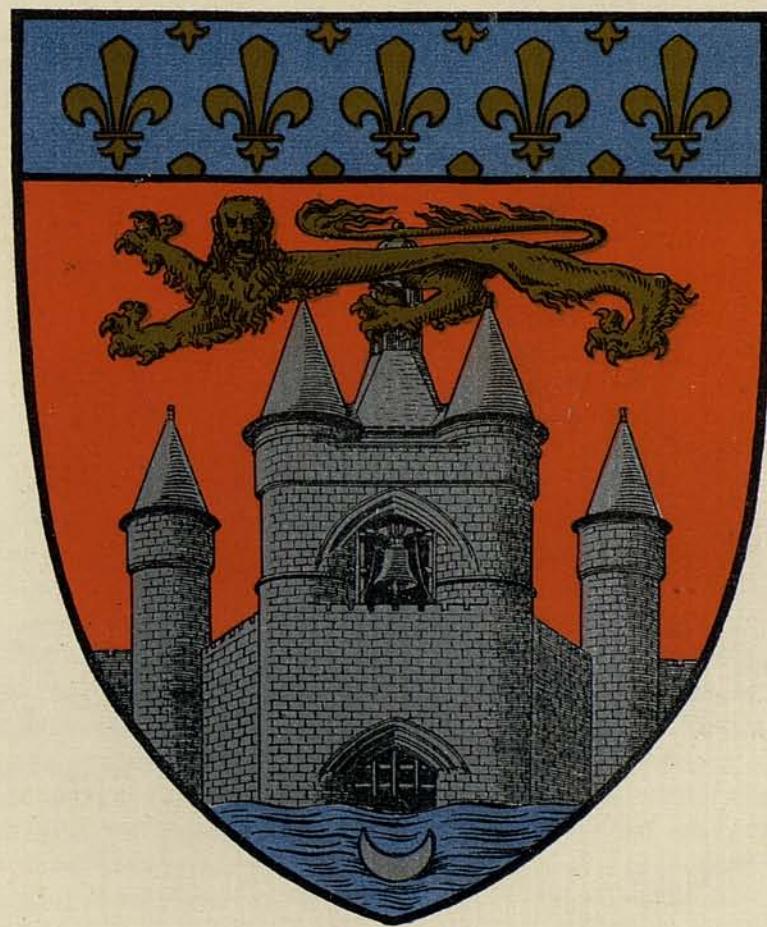
De quel métal sera tout l'édifice, cloche, battant, charpente et herse compris? *D'argent*, disent le vitrail de Saint-Seurin et le livre des Statuts. Du reste, il ne paraît point y avoir de désaccord à ce sujet. Ajoutons qu'à raison de la couleur des autres pièces, l'argent paraît bien le métal indiqué pour la herse.

Sur les documents dont nous venons de parler, la Grosse-Cloche est *maçonnée de sable*, c'est-à-dire que l'appareil de pierres, et plus généralement tous les détails de cette pièce, sont — et doivent — être indiqués en noir. Mais la Grosse-Cloche, elle-même, doit-elle être également *ouverte* et *ajourée de sable* ou, au contraire, du champ, c'est-à-dire de gueules? Rationnellement, une pièce posée sur le champ devrait être ouverte et ajourée de celui-ci, mais l'étude des blasons offre de nombreux exemples du contraire. Cette licence admise, nous respecterons donc l'usage, inauguré au moins au temps de la verrière de Saint-Seurin et continué depuis, d'ajourer de sable la Grosse-Cloche.

D'après cette verrière, qui est, au point de vue des couleurs, notre guide le plus ancien et le meilleur, la *mer* doit être *d'azur*. Elle doit être en outre *ondoyée de sable et d'argent*, c'est-à-dire figurée à l'aide de traits noirs et de traits blancs, ce qui semble du reste une nécessité et ce qu'il est presque inutile de faire remarquer. En ce qui concerne la couleur de la mer, nul doute que le peintre verrier ne l'ait faite bleue parce qu'elle devait être ainsi; s'il avait voulu peindre la mer en vert, ou *de sinople*, ainsi qu'on la représente généralement, cela lui eût été facile, car les armes d'Angleterre qui figuraient jadis à Saint-Seurin sont encadrées d'une large bande du vert le plus pur. Or, elles sortent du même atelier et datent de la même époque que celles de Bordeaux.

Les armoiries du livre des Statuts portent, elles aussi, une mer d'azur. Au premier abord, cette mer semble d'argent, car elle est tout entière faite de ce métal. On y voit seulement, à côté de lignes noires dessinant les ondes, la trace de quelques touches de couleur bleue. Aussi en a-t-on conclu que la mer était, et « sans le moindre doute », d'argent<sup>1</sup>. Mais nous ne croyons pas, pour notre part,

1. *Monographie*, t. III, p. 556.





qu'un enlumineur d'armoiries eût commis l'hérésie de poser ainsi l'une sur l'autre trois pièces du même métal : la Grosse-Cloche, le croissant et la mer. Du reste, en y regardant de plus près, on s'aperçoit que cette hérésie n'est qu'apparente, la mer qui est aujourd'hui d'argent ayant été d'azur à l'origine. En effet, l'argent, de même que l'or, ont été appliqués à *la feuillz*. Et comme ce procédé ne permettait pas d'obtenir directement sur le fond une finesse et une pureté de traits suffisantes, on a employé dans ce but un moyen différent, lequel a consisté à faire tout d'abord la mer entièrement d'argent, puis à la recouvrir d'azur en laissant des réserves aux endroits voulus. D'ailleurs, l'artiste n'a pas procédé autrement pour l'or et l'azur du chef, l'or et le sable du léopard... Depuis lors, absorbé par l'argent ou sans adhérence suffisante avec celui-ci, l'azur s'est effacé et a laissé réapparaître le fond.

Enfin, c'est aussi une mer d'azur qu'indique le manuscrit conservé à la Mazarine. Telle est, d'ailleurs, la couleur rationnelle de la mer, laquelle n'a d'autre teinte que celle du ciel qu'elle reflète. Or, en principe, cette teinte est bleue. La mer dite *au naturel*, la mer heraldique, devrait donc être d'azur, tandis qu'elle est d'argent, ainsi que la *Monographie* le rappelait plus haut. Mais ce n'est point là une règle absolue, et l'expression elle-même *au naturel* signifie que la mer peut être représentée autrement. Notre mer d'azur n'est donc pas une hérésie. C'en serait une, au contraire, si on la faisait d'argent, la Grosse-Cloche et le croissant posés sur elle étant du même métal. Telle est cependant l'erreur commise par celui qui a reconstitué en 1874 les armes de la Ville; sans doute aura-t-il été abusé par les armoiries du livre des Statuts, faute de les avoir suffisamment étudiées. D'autres ont représenté, et représentent encore, nous ne savons non plus pourquoi, la mer de *sinople*. Si c'est parce que la description des armoiries restituées à Bordeaux par Louis XVIII porte une mer *au naturel*, ils commettent une faute de blason puisque la mer heraldique est d'argent; et si cette mer est de *sinople*, au contraire, ils commettent alors une violation de la tradition, Bordeaux n'ayant pas reçu de nouvelles armes sous Louis XVIII, mais ayant seulement repris les anciennes.

Ajoutons, en ce qui concerne la figuration de la mer, que celle-ci ne doit pas être représentée d'une façon trop vraie, trop réaliste, l'art du blason comportant une part de convention qu'il convient de respecter. Il faut styliser la mer et la figurer, comme sur les plus anciens documents, d'une manière schématique, c'est-à-dire à

l'aide de lignes ondulées. On ne doit pas lui donner ces airs de clapotis et de houle qu'elle revêt couramment aujourd'hui.

Le *croissant*, *d'argent*, est, on le sait, une allusion à la forme semi-circulaire du Port de la Lune. Il n'a rien de commun avec le croissant de l'Islam, généralement employé en heraldique où il a été introduit en souvenir des croisades. On doit donc l'en différencier et se rapprocher davantage du croissant de lune en le faisant moins large et plus ouvert.

Le *léopard*, *d'or*, constitue une des pièces principales de l'écu. Il n'en est guère, cependant, qui ait été plus dénaturée. Raccourci et alourdi, le léopard avait déjà bien perdu de son caractère au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle. Au XIX<sup>e</sup>, on l'a réduit à l'état de girouette et, de nos jours, quand on ne le représente pas ainsi, il est rare qu'on lui donne sa véritable physionomie. Pour la lui rendre, nous nous inspirerons de la pierre de la rue des Augustins et du vitrail de Saint-Seurin. Nous consulterons aussi deux pays où l'art heraldique n'a pas dégénéré, l'Allemagne et l'Angleterre, mais surtout l'Angleterre, d'où nous vient précisément le léopard et où il est demeuré la bête heraldique nationale. Et un de ses récents historiens, M. George C. Druce, dont la science en la matière fait autorité, nous indiquera les principales caractéristiques du léopard : il doit avoir l'air féroce, être long et sinueux et ramper sur trois pattes, la quatrième en l'air, prêt à l'attaque<sup>1</sup>. Nous ajouterons qu'il doit tenir presque l'entièvre largeur de l'écu.

Le *chef*, *d'azur*, est *semé de fleurs de lis d'or*, autrement dit *de France*. Rigoureusement, il ne devrait comporter que *trois* fleurs, le chef fleurdelisé n'ayant été introduit dans les armes de Bordeaux que postérieurement à l'occupation anglaise, c'est-à-dire bien après 1376, date depuis laquelle le roi de France n'a plus porté que trois fleurs de lis. Mais comme l'adoption de ce chef remonte déjà à plusieurs siècles et que les fleurs de lis sans nombre sont ici d'un plus bel effet décoratif, nous estimons qu'il vaut mieux les conserver.

Quelle sera la forme de l'écu? Il semble qu'il n'y ait point de règle à poser à cet égard, la forme de l'écu, laquelle est d'ailleurs accessoire, devant rester facultative, surtout quand il s'agit d'adapter l'écu à un ensemble décoratif. Ne constituant plus qu'un cartouche, un encadrement, il doit pouvoir revêtir alors les formes les plus variées et les plus fantaisistes. Toutefois, nous considérons l'écu français ancien, l'écu en pointe, comme le plus élégant et celui qui

1. E. E. Dorling, *op. cit.*, p. 2.

s'harmonise le mieux avec l'ordonnance générale et le style des armoiries de Bordeaux. Cet écu, que l'on fait souvent trop trapu, doit mesurer dans sa partie supérieure les quatre cinquièmes de la hauteur totale.

Le blason se suffisant à lui-même, il n'est pas indispensable de le timbrer d'une *couronne* ni de le faire soutenir par des *supports*. Mais si on le surmonte d'une couronne, notre avis est que cette couronne ne doit pas être comtale. En effet, les armoiries, de même que leurs attributs, sont destinés à permettre l'identification de leurs possesseurs. Or, il n'est pas logique d'attribuer à une ville un emblème réservé aux personnes et par conséquent de nature à laisser croire que le blason qu'il accompagne est celui d'une famille. Il faut qu'on voie, dès l'abord, qu'il s'agit d'une ville. La couronne de Bordeaux doit donc être *murale*, et on la fera *d'or*, à *cinq créneaux*<sup>1</sup>.

Partisan de cette couronne, déjà inaugurée au XVIII<sup>e</sup> siècle mais surtout mise en honneur depuis 1830, nous préconiserons moins, comme supports, les guirlandes massives et les lourdes cornes d'abondance, qui, elles aussi, nous viennent de Louis-Philippe. Bien avant ces cornes d'abondance, Bordeaux a possédé des supports autrement originaux et décoratifs; ce sont les *antilopes enchaînées* et à *collier fleurdelisé* que nous avons vues plus haut. Il n'y a qu'à les reprendre. C'est facile, puisque, grâce aux documents qui nous restent, nous pouvons les reconstituer. Ces antilopes auront la tête et le corps tenant à la fois du cerf et du bouc, de longues cornes incurvées et dentelées, une légère crinière, des pieds fourchus, une queue relevée sur l'échine la houppe en dehors, un collier fleurdelisé et muni d'une grosse chaîne terminée par un anneau. Leur couleur sera blanche; le collier et la chaîne seront d'or.

1. En 1888, comme E. Piganeau (*Société Archéologique*, 1888, XLIV) estimait, lui aussi, que les armoiries de Bordeaux devaient être timbrées d'une couronne murale, mais pour cette raison particulière que la ville ne possédait plus le comté d'Ornon, M. de Chasteigner protesta contre la suppression de ce « souvenir de la grandeur et de la puissance passée de Bordeaux, toute ville ne pouvant s'honorer comme la nôtre de timbrer ses armoiries d'une couronne comtale ». M. de Chasteigner ajoutait qu'il était « fâcheux, pour un parti comme pour un autre, de supprimer l'*image* qui rappelle un fait, parce qu'on ne peut effacer un *souvenir* ». « En héraldique, dans les armoiries, disait-il encore, la couronne qui les timbre n'appartient pas aux individus, mais aux armoiries qu'elles surmontent. »

M. de Chasteigner avait raison. Mais pour que nous partagions tout à fait sa manière de voir, il serait nécessaire que la couronne qui timbre les armoiries de Bordeaux appartient vraiment à ces armoiries, c'est-à-dire qu'elle correspondit à tout ou partie des pièces composant le blason; or, la couronne est celle du comté d'Ornon, dont les armoiries ne figurent pas dans ce blason, tandis que les armes qu'on y voit sont celles de la ville de Bordeaux. Tout au moins faudrait-il qu'il fût établi que la couronne comtale a bien été, à l'origine, une allusion à la possession du comté d'Ornon, ce qui n'est pas prouvé et ce que nous avons contesté (p. 36).

C'est en nous inspirant de ces diverses données que nous avons essayé de fixer, dans notre planche en couleurs, le blason-type de Bordeaux. Nous donnerons maintenant, telle que nous la comprenons, la description des armes, après avoir rappelé par ordre chronologique quelques-unes des légendes les plus connues :

1<sup>o</sup> *De gueules, à la ville d'argent, sommée d'un léopard d'or; aux bords des muraillies un fleuve d'azur chargé d'un croissant montant d'argent; au chef d'azur semé de France.*

Cette description, la plus ancienne que nous connaissons, est du XVII<sup>e</sup> siècle. Elle accompagne le blason figuré sur le manuscrit de la Mazarine intitulé : *Armoiries des familles et des villes*. Nous la considérons comme la meilleure de toutes. Elle n'est, cependant, ni complète ni tout à fait exacte. Tout d'abord, en effet, la Grosse-Cloche, au lieu d'être ainsi dénommée puisque ce n'est pas une forteresse symbolique mais le monument lui-même qu'on veut représenter, est appelée *ville*. Ensuite, le croissant est dit *montant*, ce qui est une superfétation, la position du croissant n'ayant pas besoin d'être indiquée quand les pointes de celui-ci sont tournées vers le chef, car c'est l'attribut ordinaire du croissant, qui peut être *renversé*, *couché* ou *confourné*. Enfin, il n'est pas dit comment doit être ouverte, ajourée et maçonnée la Grosse-Cloche, détail assez important.

2<sup>o</sup> *De gueules, au château d'argent massonné de sable, la porle et fenestres ouvertes et ajourées du champ, surmonté d'un lion passant d'or, et un chef semé de fleurs de lis d'or.* (*Armorial de France*, de d'Hozier, Bibl. Nat., FF 32106, p. 584.)

Même observation que pour la description précédente en ce qui concerne la Grosse-Cloche, appelée cette fois *château*. En outre, le monument est, par erreur, ouvert et ajouré *du champ*; le léopard est devenu un *lion passant*, c'est-à-dire un léopard *lionné*; la mer et le croissant ont été omis, ainsi que la couleur du chef.

3<sup>o</sup> *De gueules, à la porte de ville, dite tour de la Grosse-Cloche, d'azur; flanquée de deux tours fuyantes du même. Le massif de celle tour percé, au-dessus de la porte, d'une deuxième ouverture pour la cloche d'argent; pavillonnée du même et supportant un lion de haute grandeur et du même; au chef d'azur, chargé de fleurs de lys d'or et portant, en pointe, un croissant tourné d'argent.* (*Commission des Monuments historiques de la Gironde*, t. VII, 1845-1846, p. 44.)

Outre le galimatias héraldique dans lequel elle est rédigée, cette description pèche surtout par l'omission de la *mer* et par l'émail (*azur*) attribué à la Grosse-Cloche.

4<sup>o</sup> *De gueules, à la porte de ville donjonnée; à quatre tours essorées et girouellées d'or, maçonnées et ajourées de sable; à la cloche et à la herse levée d'argent; surmontée d'un léopard d'or armé et lampassé de gueules; sur une mer d'azur, ondoyée d'argent et de sable; chargée d'un croissant d'argent en pointe; au chef semé de France. (Monographie de Bordeaux, t. III, p. 556.)*

Ici, la véritable désignation de la Grosse-Cloche fait encore défaut. Il n'est pas dit non plus de quel émail la porte doit être *ouverte*, le mot *ajouré* étant spécial aux fenêtres et autres ouvertures. Quant à la description du chef, elle est incomplète. Car « *semé de France* » signifie seulement *aux fleurs de lis sans nombre*; cela ne laisse nullement sous-entendre que le chef est d'azur. Il aurait fallu dire, comme sous le n° 1, « *au chef d'azur semé de France* » ou bien « *au chef de France* » en ajoutant *ancien*, puisque dans le blason de Bordeaux le chef est *semé de fleurs de lis*.

D'autre part, nous ignorons sur quel document se base la *Monographie* pour donner des tours *essorées d'or*, c'est-à-dire avec des toitures d'un métal différent de celui des tours elles-mêmes. Les *girouelles d'or* ne nous paraissent pas moins fantaisistes. Nous en dirons autant du léopard *lampassé et armé de gueules*, c'est-à-dire à la langue et aux griffes de couleur rouge, particularité aussi bien en contradiction avec tous les anciens documents connus qu'avec l'origine anglaise de notre léopard, le léopard britannique étant d'or, exclusivement.

Enfin, il nous paraît que la description des armes donnée par la *Monographie* soit beaucoup trop longue, une description de ce genre devant être aussi simple et lapidaire que possible, comme n'étant que l'abréviation, la formule héraudique d'un blason. Certaines pièces, compliquées en soi et longues à décrire, comme la Grosse-Cloche en l'espèce, sont présumées connues dans leurs détails. Ce qu'il importe d'indiquer, c'est la pièce elle-même, et il suffit de la rappeler par son nom, sauf mentions de particularités spéciales (par exemple accessoires d'émail ou de métal différent), s'il en existe.

Nous proposons donc à notre tour la lecture suivante :

*De gueules; à la Grosse-Cloche ouverte, ajourée et maçonnée de sable et sommée d'un léopard d'or; à la mer d'azur, ondoyée de sable et d'argent, chargée d'un croissant aussi d'argent; au chef d'azur, semé de France.*

Ou plus simplement encore :

*De gueules, à la Grosse-Cloche ouverte, ajourée et maçonnée de sable et sommée d'un léopard d'or; à la mer d'azur chargée d'un croissant d'argent; au chef de France ancien.*

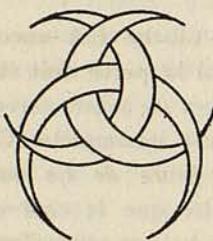


FIG. 1.

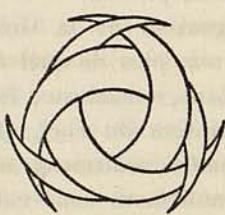


FIG. 2.

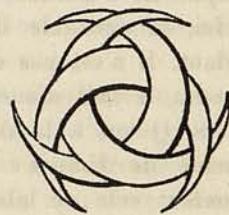


FIG. 3.

Cette étude serait incomplète si nous ne disions, en terminant, un mot des *croissants entrelacés* qu'on est convenu d'appeler les *petites armoiries* et que nous appellerions plus volontiers le *chiffre* de Bordeaux.

Il ne paraît pas douteux que ces croissants aient pour origine le croissant symbolique qui figure seul dans les armes de la ville. On sait qu'ils furent aussi le chiffre de Diane de Poitiers, et Bordeaux s'en est peut-être inspiré s'il n'en a fait usage qu'après le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, ce que nous ignorons. Mais, comme l'a remarqué M. Bayssellance<sup>1</sup>, il s'agit plus vraisemblablement d'une coïncidence. Le croissant unique de Bordeaux formait à lui tout seul un motif de décoration trop maigre et l'on a remédié à cet inconvénient par l'entrelacement des trois croissants.

Certains auteurs ont fait remonter, sans preuve aucune, l'existence de ces croissants de Bordeaux à la plus haute antiquité. En réalité, on ne les trouve pas avant le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle. Ils figurent à cette époque sur le dos et les plats des reliures de livres de prix décernés par le collège de Guyenne. On les voit précisément sur le *Quintilien* donné en 1697 au jeune de Malvin, où ils encadrent les armoiries de Bordeaux reproduites plus haut (p. 42).

Au xviii<sup>e</sup> siècle, nous les retrouvons fréquemment, notamment sur le fronton de la fontaine Saint-Projet (1736), aux quatre angles d'une plaque de marbre noir, commémorative de l'inauguration du Grand-Théâtre et actuellement au Musée des Antiques, etc., etc.

1. *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, XXX<sup>e</sup> vol., p. 582.

De nos jours, ils figurent un peu partout et marquent discrètement tout ce qui est la propriété de la Ville.

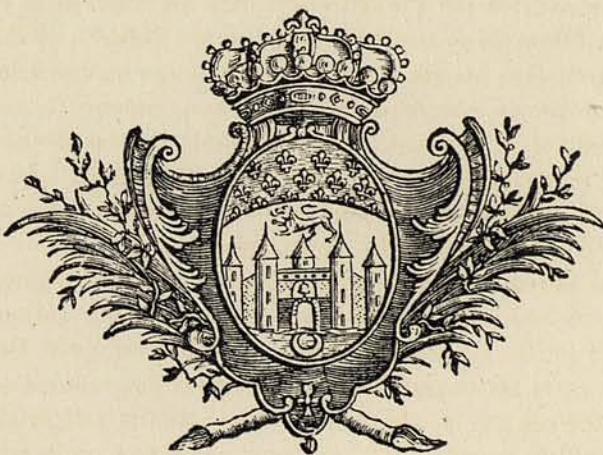
Tels qu'on les représente aujourd'hui, ces croissants, dont on a tort de négliger l'agencement, car ils deviennent facilement inesthétiques, sont tantôt maigres, asymétriques et déséquilibrés comme dans la figure 1, lourds, ramassés sur eux-mêmes et trop fermés comme dans la figure 2 (p. 58). Ceux que nous donnons sous le n° 3 nous semblent la combinaison la plus élégante et la plus décorative.

Pour couronne, Bordeaux aura une couronne *murale à sept créneaux* (villes de premier ordre) *d'or*.

Comme supports : *deux antilopes blanches colléées d'une couronne fleurdelisée d'or et enchaînée du même*.

Et sa devise restera :

LILIA SOLA REGVNT LVNAM, VNDAS, CASTRA, LEONEM.



Bordeaux. — Imprimeries GOUNOUILHOU, rue Guiraudé, 9-11.

